

Synergie Enfance 34

Vendredi 25 novembre 2016

Centre Rabelais 27-29 bd Sarraill
MONTPELLIER

Colloque

Innovation et prise de risques à l'épreuve des représentations sociétales



Synergie Enfance 34 est un collectif d'associations de protection de l'enfance de l'Hérault



Texte introductif

Au cours des 3 dernières décennies, la protection de l'enfance ainsi que les représentations sociétales qui accompagnent la notion de protection, ont beaucoup évolué.

Portés par les associations qui les gèrent, MECS et services de milieu ouvert aux côtés des institutions publiques, ont notamment imaginé des dispositifs intermédiaires entre mesure éducative à domicile et placement en établissement. Ceux-ci ont inspiré certaines des orientations de la loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance tout en promouvant la diversification des modes d'accueil. L'adaptation des réponses à l'évolution des besoins reste le credo des associations de protection de l'enfance, leur mission première appuyée sur les valeurs auxquelles elles restent fortement attachées.

Cependant les représentations et les traditions sont tenaces. L'idée que notre société se fait de la notion de protection de l'enfance reste axée sur la nécessité de proposer un cadre structurant, sécurisé et sans risque, aux enfants et adolescents confiés. Ce cadre, incarné par les structures qui mettent en œuvre les placements et les équipes éducatives qui les animent, doit ainsi idéalement leur permettre d'être confrontés à la réalité, les aider à prendre de la distance, les confronter à la frustration, le tout en évitant le passage à l'acte et les mises en danger. Au travers des exigences posées par les règles de vie, des formes de socialisation adaptées vont pouvoir émerger. Ces jeunes vont vraisemblablement « se poser » et par la suite être en capacité de construire des relations sociales stables et constructives...

Si cette conception a bien évidemment des fondements tangibles, force est de constater que pour une part grandissante d'adolescents en particulier, elle est inopérante. Ce cadre justement leur est insupportable, ils le mettent en échec ou s'appliquent à le déconstruire, ils ne lui trouvent aucun sens. Ils rejettent les exigences sur lesquelles il s'appuie et sont dans l'incapacité de s'inscrire dans la relation structurée et socialisante qu'on leur propose. Ils n'y trouvent pas leur place et à leur tour rejettent ce système non sans le mettre à mal, au risque d'errer de placements en placements jusqu'à errer tout court.

Constat doit alors être fait d'une difficulté à répondre à des besoins nouveaux et d'une réticence à adapter nos modèles de protection à des problématiques évolutives, engendrées par les perpétuelles mutations de notre société. Face à ce constat, les associations ont le devoir de s'interroger, de proposer de nouvelles modalités, de réfléchir à ce qui pourrait correspondre en termes d'accompagnement, à ces jeunes, à leurs familles, lorsque les dispositifs « traditionnels » ne sont plus opérants. Les évolutions des politiques publiques nous y encouragent par ailleurs.

C'est dans cette perspective que se situe Synergie Enfance 34 qui, forte de son expertise en la matière, a la volonté de contribuer activement à l'élaboration des politiques publiques de protection de l'enfance.

Il faut donc innover : dans les dispositifs mais également dans les pratiques. Innover pour mieux répondre aux besoins et améliorer la qualité de l'accompagnement des personnes concernées : telles sont les injonctions faites à nos associations. Créer certes, mais plus sûrement adapter, restructurer, transformer, réinventer : s'il ne s'agit pas là d'une mission inédite pour nos associations, il n'en demeure pas moins que dans le contexte actuel, l'innovation s'apparente à un véritable défi. Elle doit permettre une meilleure prise en compte de chaque personne accompagnée dans la singularité de sa problématique et par là même, être la voie de la pérennisation des associations.

Mais innover en action sociale est synonyme de prise de risque. Dans le secteur de la protection de l'enfance peut-être encore plus qu'ailleurs, lorsque la représentation d'une protection devant se déployer « dans les murs » reste prégnante, la prise de risque, qu'elle repose sur la multiplicité des intervenants, sur des accompagnements hors les murs ou d'autres modalités d'accompagnement non traditionnelles, pose rapidement la question de la responsabilité. Poussée notamment par la médiatisation d'affaires graves de maltraitance, l'exigence du risque zéro est tangible. La tendance à l'élaboration constante de procédures et autres protocoles, participe au même mouvement de rationalisation et de maîtrises des interventions.

L'innovation et la prise de risques sont à l'épreuve des représentations sociétales : participer de ce changement constitue un véritable défi pour les associations de protection de l'enfance.

Sommaire

Ouverture du colloque par Jean François Artz , <i>Président de Synergie Enfance 34</i> .	p 4
Intervention de Véronique Calueba-Rizzolo , <i>Conseillère départementale Déléguée à l'enfance et la famille, représentant M. le Président du Conseil Départemental</i> .	p 6
L'évolution des besoins de la jeunesse ou « les mutants ordinaires » par Jean Paul Gaillard , <i>Thérapeute systémicien de la famille – Psychanalyste - Membre titulaire de la Société Française de Thérapie Familiale (SFTF), de l'European Family Therapy Association (EFTA) - Professeur honoraire des universités</i>	p 7
Quelles nouvelles pratiques ? Désinstitutionnaliser ? Innover ? par Roland Janvier , <i>Docteur en sciences de l'information et de la communication et directeur général de la Fondation Massé Trévidy</i>	p 16
Echange avec la salle	p 22
Synthèse de la matinée par Francis Batifoulier	p 24
Prise de risques et responsabilité. par Ludovic Jamet , <i>sociologue, chargé d'études à l'Observatoire National de la Protection de l'Enfance</i> .	p 27
Echange avec la salle	P 36
Témoignages de professionnels sur l'innovation et la prise de risques dans la protection de l'enfance.	p 37
Synthèse du colloque par Francis Batifoulier	p 50
Conclusion par le Président de Synergie Enfance 34	p 54
Bibliographie	p 55

Ouverture du colloque

par M. Jean François Artz, Président de Synergie Enfance 34

Mesdames, Messieurs,

Permettez moi, tout d'abord, en mon personnel et au nom de Synergie Enfance 34, de vous souhaiter la bienvenue à ce deuxième colloque de Synergie Enfance 34.

Je voudrais saluer la présence de Madame Véronique Clueba-Rizzolo, conseillère départementale, déléguée à l'enfance et la famille, représentant Monsieur Kléber Mesquida, Président du Conseil Départemental de l'Hérault. Votre présence, Madame, atteste, s'il en était besoin, les liens très forts qui unissent les instances départementales et les Associations de Protection de l'Enfance qui composent Synergie Enfance 34.

Monsieur Loubet del Par, directeur de la Solidarité départementale, devait être présent parmi nous, mais des impératifs de dernières minutes l'en ont empêché. D'autres occasions lui permettront, du moins je l'espère, de rencontrer les Associations de Synergie Enfance 34. Je salue la présence de Madame Devocelle Directrice Enfance Famille dont chacun, ici, connaît le rôle essentiel qu'elle joue dans les relations avec nos associations.

Je salue aussi la présence des représentants de l'Uriopss, de l'Anmecs et de la Cnape, institutions qui, à des degrés divers, accompagnent nos associations dans leurs différentes démarches.

Ce colloque est aussi l'occasion de rappeler ce qu'est Synergie Enfance 34. Tout est parti de la réflexion des directeurs de nos établissements qui ont incité les associations gestionnaires des établissements et des services à se rapprocher en vue d'échanger sur leurs problématiques communes. Il est vrai que jusqu'alors chaque association développait son activité en ignorant ce que pouvait faire les autres. Les associations du département ont réagi favorablement à cette proposition et se sont mises au travail en vue de l'élaboration d'une charte inter associative, aidées dans cette démarche par l'Uriopss. Ce travail collectif a, non seulement permis aux associations de se connaître, mais aussi et surtout aux administrateurs d'échanger sur les valeurs communes qui animent leur engagement.

L'aboutissement de ce travail fut la signature de la charte inter associative par 9 associations du département, le 8 décembre 2010 au domaine de Bayssan en présence de M. Liberti, à l'époque vice-président du Conseil Général et délégué à l'enfance et la famille. Cette charte affirmait, en outre, les valeurs associatives et la défense du fait associatif.

Mais la charte n'était qu'une étape dans le processus de rapprochement des associations. Elles étaient conscientes de la nécessité d'aller plus loin et de créer une entité juridique qui puisse parler en leur nom d'une seule voix. A l'issue d'un travail de construction, toujours avec l'aide de l'Uriopss, le collectif des associations a donné naissance à Synergie Enfance 34 prenant la forme d'une association d'associations. S'appuyant sur les principes fondamentaux énoncés dans la charte inter associative, les statuts de Synergie Enfance 34 déclinent ses objectifs et ses moyens d'action.

Au titre des objectifs, Synergie Enfance 34, se veut être une force de proposition pour enrichir le débat politique, participer à la réflexion sur l'évolution des politiques publiques de la protection de l'enfance. A cet égard, la participation des associations membres de Synergie Enfance 34 à l'élaboration du Schéma départemental est un signe encourageant. Les associations, fortes de leur expérience et de leur expertise, revendiquent leur qualité de partenaires du Conseil Départemental. Synergie Enfance 34 a également pour objectif la défense des valeurs fondamentales des associations et de l'engagement bénévole de ses administrateurs.

Au titre des moyens d'actions, Synergie Enfance 34 entend, d'une part, poursuivre sa réflexion sur des thèmes communs aux associations comme, par exemple, l'étude de la prospective programmée pour les semaines qui viennent et, d'autre part, organiser des journées d'études consacrées aux préoccupations du moment ou guidées par l'actualité législative. C'est dans cette démarche que s'inscrit le colloque de ce jour. Je voudrais simplement rappeler d'un mot qu'un premier colloque avait déjà été organisé en mars 2013 sur le thème : « Droit à l'enfance et

société marchande ». Fort du succès de cette première expérience, Synergie Enfance 34 a donc décidé de donner à cette manifestation un caractère pérenne traduisant ainsi sa volonté d'associer à sa réflexion toutes les parties prenantes du secteur de la protection de l'enfance, au premier rang desquels les professionnels de nos associations, mais aussi les partenaires territoriaux, et les autres institutions intéressées par l'enfance.

Pour ce qui est du colloque de ce jour, Synergie Enfance 34 a choisi comme thème de sa réflexion : « Innovation et prise de risque à l'épreuve des représentations sociétales ». Le choix de ce thème se justifie pour deux raisons essentielles. La première résulte de la constatation faite au niveau de nos établissements. La nécessaire évolution de nos offres d'accueil et d'accompagnement pour mieux répondre aux besoins nouveaux de nos publics, remet en question bien des certitudes. Afin d'éviter des rejets, des ruptures exprimés avec plus ou moins de véhémence, les professionnels du secteur sont alors appelés à innover dans leurs pratiques éducatives. Mais cette innovation, et c'est la seconde raison du choix du thème de ce colloque, ne va pas sans entraîner des risques. En effet, dans une société des médias, voire dans une société de l'immédiat qui recherche en permanence le responsable, voire le coupable, mesurer ces risques et envisager les conséquences qu'ils peuvent avoir lorsqu'ils ont été pris constitue une question majeure sur laquelle il est apparu nécessaire de s'interroger.

Pour cela, nous écouterons :

- M. Jean Paul Gaillard nous présenter ces « mutants ordinaires », ces jeunes qui finalement depuis la nuit des temps ont toujours interpellé et pris de court les adultes et les organisations sociétales du moment.
- M. Roland Janvier nous parlera de nos institutions, du fonctionnement de nos établissements et de nos services. Il viendra nous bousculer dans nos organisations pour ne pas rester enfermé dans nos héritages, mais au contraire nous inviter à inventer, à innover pour construire l'institution de demain.
- Vous êtes très nombreux dans cette salle et représentez des institutions très hétérogènes. Ce qui témoigne de la diversité des acteurs concernés par la protection de l'enfance. Ce qui témoigne aussi de la complexité à s'entendre, de la difficulté à travailler, à innover ensemble dans l'intérêt de l'enfant. M. Ludovic Jamet viendra nous parler de cette nécessaire articulation/coordination des acteurs pour répondre ensemble à nos missions en assumant les prises de risques et les responsabilités qu'elles impliquent.
- Enfin nous donnerons la parole aux professionnels du terrain, à celles et ceux qui doivent tenter quotidiennement de trouver l'équilibre, le juste positionnement entre ce qu'ils auront compris de la problématique de la personne (évaluation), les limites et le cadre de leur intervention (l'institution), la commande et les attentes des co-acteurs (le partenariat).

Voilà le déroulé de ce colloque. Je laisserai, tout à l'heure la parole à M. Francis Batifoulrier, ancien directeur de MECS et co-fondateur de l'ANMECS, qui a accepté le difficile exercice d'être le « fil rouge » de cette journée, le soin de présenter chaque conférencier.

Je vous remercie, Messieurs les intervenants d'avoir accepté notre invitation.

Au nom des Présidents et Présidentes des Associations, des Directeurs et Directrices des établissements et services, je vous souhaite une très bonne journée de travail et vous remercie chaleureusement de votre présence.

Mais pour l'instant, je cède la parole à Madame Véronique Calueba-Rizzolo, Conseillère départementale, déléguée à l'enfance et la famille.

**Madame Calueba Rizzolo, Conseillère départementale, déléguée à l'enfance et la famille,
représentant Monsieur le Président du Conseil départemental.**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je tiens d'abord à vous remercier de votre invitation à ce colloque, colloque qui honore votre jeune association ce qui bien évidemment n'enlève rien à l'expérience et à la légitimité des institutions que vous regroupez et qui sont depuis bien longtemps des acteurs émérites de la protection et de l'accompagnement de l'enfance et de l'adolescence en danger et en souffrance.

Depuis la volonté affichée de vous regrouper pour porter une parole forte et engagée, le département a été attentif et ouvert à trouver les voies du dialogue et de la compréhension, d'abord sous la responsabilité de mon ami, François Liberti, puis aujourd'hui sous la mienne. Je représente ici le Président Kléber Mesquida qui suit avec attention l'attention des besoins et de la condition de mise en œuvre de cette compétence majeure de notre institution.

Notre collectivité construit et met en œuvre les politiques de protection de l'enfance avec une très forte conviction et une persévérance à toute épreuve. C'est peut-être une première réponse à explorer concernant les risques et les représentations sociales. Simplement mettre en œuvre la compétence que la loi nous impose et que la morale républicaine nous prescrit, c'est déjà en soi, une manière de prendre des risques. En effet, systématiquement dans notre pays et dans ce département, des forces se mobilisent pour vilipender l'action sociale envers les plus démunis parce que ce sont les plus démunis qu'elles veulent atteindre. Systématiquement la prise en compte des difficultés de la jeunesse, dans ses multiples dimensions, est prétexte à amalgame et à dénonciation quand ce n'est pas l'origine sociale ou l'origine ethnique qui est mise en cause. Nous devons rester fermes sur nos valeurs et vigilants sur leur mise en œuvre. Je ne vous énumérerai pas les diverses actions que le département de l'Hérault met en place qu'il agisse directement ou qu'il travaille en collaboration étroite avec les acteurs associatifs que vous représentez ici. Notre volonté est bien de construire ensemble les meilleures réponses possibles aux défis qui nous attendent, défis dont les différentes séquences prévues pour cette journée en déclinent l'essentiel. La prévention et la protection de l'enfance évoluent et nous devons aussi rechercher des solutions innovantes pour répondre aux nouveaux besoins quantitatifs, qualitatifs en terme d'accueil et d'accompagnement éducatif. Nul doute que cette journée ouvrira et enrichira de nouvelles réflexions et nous serons attentifs à celles-ci.

Je ne pourrai malheureusement pas rester avec vous pour travailler étant appelée sur d'autres chantiers mais je remercie Madame Devocelle de me représenter et de travailler avec vous toute la journée, elle nous rendra compte et j'espère que nous aurons des moments d'échange et de réflexions. Vous savez que nous sommes dans l'élaboration du nouveau schéma pour l'enfance et nous sommes dans une démarche participative par rapport à ce schéma. Donc, j'espère que les réflexions et les propositions qui émaneront de cette journée viendront alimenter notre propre réflexion. Je vous souhaite un bon travail à tous.

L'évolution des besoins de la jeunesse. Accueillir et accompagner nos « mutants ordinaires »

Jean-Paul Gaillard

jpgaillard@aol.com
www.gaillard-systemique.com

La mutation sociétale en cours a d'ores et déjà produit son effet psycho sociétal : les enfants d'aujourd'hui montrent une économie psychique et relationnelle très différente de la nôtre, les valeurs qui les sous-tendent heurtent les nôtres au point que, au lieu de les accueillir dans cette belle différence nous exerçons sur eux une violence destructrice : le sort qui leur est fait au collège et, de plus en plus à l'école primaire, en atteste. Nous verrons que cette violence est parfaitement évitable.

J'aimerais que vous considériez ce que je vais dire maintenant comme un programme de prévention primaire qui concerne l'ensemble des parents, de façon à ce que nos enfants ne connaissent pas à cause de nous.

1. Première révolution : la mutation psycho sociétale

1.1. Emergence d'un Homme nouveau

Dans l'histoire de la société occidentale, nous retrouvons l'existence de plusieurs mutations sociétales : au 5^{ème} siècle (avec le passage de l'homme romain à l'homme chrétien), au 12^{ème} siècle (lié à l'arrivée des savoirs et de la technologie arabes provenant des croisades), au 16^{ème} siècle (la Renaissance), au 18^{ème} siècle (le siècle des lumières) et enfin au début des années 2000, la dernière mutation qui nous concerne plus particulièrement.

À chacune de ces mutations, est apparu un « Homme nouveau ». Ces modifications se sont opérées dans l'émergence de sciences nouvelles et de nouvelles technologies telles que l'imprimerie, la lunette astronomique, le microscope, l'internet, le téléphone portable....

La mutation sociétale devenue perceptible dès le début des années 2000 a aujourd'hui pris corps dans la construction du psychisme de nos enfants. Nous retrouvons chez eux une nouvelle forme d'intelligence, une nouvelles forme de sensibilité, de nouvelles valeurs. Ils sont à proprement parler des mutants.

Chacune de ces mutations a donc produit un *Homme nouveau* à chaque fois dans un contexte de désarroi et d'hostilité générateurs de violences à son encontre... Et c'est bien ce désarroi et cette hostilité que nous leur faisons subir aujourd'hui.

Nous nous trouvons dans une situation où deux mondes cohabitent, le monde finissant (constitué des individus existant antérieurement à cette dernière mutation) et le monde naissant (constitué des mutants).

1.2. Ce qu'une mutation façonne au plus profond des êtres

Une mutation va de manière inéluctable refaçonner les rituels d'interaction antérieurs ; c'est-à-dire la manière dont les émotions s'expriment ; la façon de percevoir ; la façon de se présenter soi, l'autre et le monde et enfin le rapport aux objets.

Une mutation façonne également les espaces symboliques. Ainsi, elle redéfinira ce qu'est l'autorité, quelle est sa forme, ce que sont les limites à l'action, ce qu'est la hiérarchie et la manière dont elle fonctionne.

Ainsi, la mutation va façonner l'économie psychique et relationnelle, la forme de l'intelligence et de sensibilité d'une population tout entière et cela, à partir d'une génération, celle de nos mutants.

2. Pour éviter les tentations pathologisantes et délinquantisantes

Face aux modifications que nous observons chez nos enfants mutants nous pourrions être tentés de les voir dans la prédélinquance ou présentant diverses pathologies. Il n'en est rien : leur différence est irréductible et leurs

comportements ne relèvent en rien d'une quelconque pathologie, pas plus que d'une crise d'adolescence : ils relèvent de la normalité émergente.

Afin de cerner cette normalité émergente, penchons-nous sur ce qui distingue les individus des deux mondes et où ces modifications vont se loger.

2.1. La personnalité de base

L'école culturaliste d'anthropologie propose le concept de « personnalité de base », afin de mettre en évidence ceci que les membres d'une même société montrent les mêmes façons de se comporter et d'exprimer leurs émotions *dans certaines situations typiques*.

Cette personnalité de base est une machine aveugle en ce qu'elle se joue essentiellement dans le registre non-verbal, la danse socialement prescrite. J'utiliserai à plusieurs reprises ce terme de « danse » car notre communication quotidienne se compose à 80% de communication non verbale et seulement à 20% de communication verbale. Ainsi sommes-nous plus des danseurs que des parleurs. Cette « danse » est socialement intégrée et n'a pas besoin d'être consciente pour être efficace. Le seul problème est que la personnalité de base, la « danse » de nos mutants est différente de la nôtre.

Grégory Bateson affine le concept en subdivisant la personnalité de base en deux sous-registres : l'ethos et de l'eidos.

L'*ethos* est ce qui organise le bon usage des instincts et des émotions chez les membres d'une même société. Les instincts auxquels il est fait référence sont l'agressivité et la sexualité. En effet, nous savons que toutes les sociétés prescrivent très étroitement les bons usages du sexe et de l'agressivité. Cette prescription est si efficace que, à chaque fois que nous sommes témoins d'un mauvais usage de l'agressivité ou de la sexualité selon les normes sociales, nous le voyons instantanément.

L'*eidos* relève de la classification des apprentissages cognitifs qui aboutissent à une même façon de percevoir les choses chez les membres d'une société donnée. Lorsque nous observons un objet, nos sens le dessinent et, en même temps, notre façonnement social décide instantanément si cet objet est à une bonne place ou à une mauvaise place.

La présente mutation sociale modifie les prescriptions qui définissent les bons usages du sexe et de l'agressivité, ainsi que les bonnes places pour les objets : cette modification de prescription provoque des conflits permanents entre les individus du monde finissant, nous, et ceux du monde émergent, nos enfants.

2.2. L'organe identitaire

Je parle d'organe identitaire car, lorsqu'une personne est dépouillée de ses identités, elle meurt aussi sûrement que lorsqu'un de ses organes cesse de fonctionner. Lorsque nos identités sont trop sévèrement attaquées, nous tombons malades et si nous en étions totalement dépouillés, nous en perdriions la vie. Ainsi, lorsque le comportement d'un autre est vécu par nous comme une attaque identitaire, nous nous défendons instantanément bec et ongles. Or, de part et d'autre, la mutation est vécue comme une attaque identitaire : nous nous défendons contre nos enfants qui se défendent contre nous !

2.2.1. Organe identitaire du « monde finissant ».

Appartenance : notre organe identitaire est appartenancier. Ce sont nos groupes d'appartenance qui, si nous pratiquons les rituels d'appartenance, nous prêtent nos identités. Le côté positif de l'identité appartenancière est que nos groupes d'appartenance nous disent qui nous sommes, où nous allons ensemble, comment nous devons nous comporter les uns avec les autres et comment nous devons nous comporter avec ceux qui ne sont pas de nos groupes d'appartenance. Parmi les professionnels de la santé et du social, ceux qui défendent aujourd'hui l'appartenancier comme une valeur sociale irremplaçable, oublient sa face sombre : cent millions de morts

appartenanciels au 20^{ième} siècle en deux guerres mondiales, plusieurs milliers de morts chaque mois en Afrique et au Moyen Orient en ce début de 21^{ième} siècle.

Hétéronomie : la machine appartenancielle fait de nous des êtres *hétéronomes*, ce qui signifie que nous n'avons pas la prétention de produire les savoirs, les savoir-faire et les valeurs, notre mission sociétale est de les transmettre aussi loyalement que possible.

Reconnaissance : de même, nous montrons un besoins impérieux de reconnaissance ; notre sentiment d'exister dépend de notre quota de reconnaissance obtenue. Si malgré le fait que nous ayons produit tous les efforts nécessaires, l'autre ne nous offre pas la reconnaissance attendue, nous tombons malades. Beaucoup de suicides dans l'entreprise relèvent de ce processus. Ce besoin vital de reconnaissance nous conduit à être en permanence dans l'affirmation de l'autre.

Collectif : dans notre monde, c'est le collectif prime sur l'individu, c'est le collectif qui produit des sujets. Les enseignants ne voient que des « groupes-classe » et les éducateurs des « groupes éducatifs », au sein desquels les enfants ne doivent manifester aucune initiative non prescrite.

Morale : l'hétéronomie nous rend particulièrement sensible à un discours de morale : « tu feras... tu ne feras pas ! ». La morale n'a besoin que d'obéissance et de soumission pour fonctionner.

2.2.2. L'organe identitaire de nos enfants mutants

Individualité : l'organe identitaire de nos enfants est individuel. Ils sont individualisés ce qui, à l'heure actuelle, les fragilise un peu. Mais ils sont débarrassés de la barrière appartenancielle productrice d'ennemis par principe. Ils peuvent ainsi se lier d'amitié avec n'importe qui de par le monde.

Autonomie : en tant qu'ils sont, que nous le voulions ou non, les co-constructeurs du monde émergent, ils sont autonomes. Ils sont ainsi contraints de produire un nouveau rapport aux savoirs et aux savoir-faire, de produire de nouveaux savoirs et savoir-faire. Ils sont de même porteur de valeurs nouvelles.

Visibilité : de même que nous montrons un besoin irrépessible de reconnaissance, ils montrent un besoin tout aussi irrépessible de visibilité. Une différence fondamentale : c'est l'autre qui me donne (ou pas) la reconnaissance, ces moi (mutant) qui construit ma visibilité. Cette construction est actuellement fort délicate, dans la mesure où non seulement nous ne les accompagnons pas dans ce processus développemental, mais nous montrons une nette tendance à le combattre au titre de la modestie et de l'intime comme valeurs prescriptives. Ce faisant, nous attentons à leur estime d'eux-mêmes. Ce besoin vital de visibilité les conduit à être en permanence dans l'affirmation de soi, ce que nous supportons mal !

Individu : dans le monde émergent, ce sont les individus qui produisent le collectif et non plus l'inverse. Les formes de collectif ainsi créés sont de mode connectique et non plus appartenanciel : le temps y fonctionne différemment, temps court, connexion – déconnexion selon l'apport en mise en visibilité de soi. Il y a pour nous urgence à les accompagner dans leurs entreprises de mise en visibilité d'eux-mêmes, leur taux d'estime de soi en dépend étroitement.

Ethique : en tant qu'êtres individualisés et autonomes, ils ne se montrent guère sensibles au discours de la morale qui est le fruit de l'hétéronomie. Ils sont contraints de construire une éthique, passant du « tu feras... tu ne feras pas ! » au « je ferai... je ne ferai pas ! ». Une éthique peut prendre des formes très différentes ; il me semble clair que si nous ne les accompagnons pas dans ce délicat processus de construction, ils peuvent construire une éthique tout à fait détestable.

Bernard Fourez résume tout cela dans un bel aphorisme : « Nous sommes passés d'un monde de représentation de l'autre à un monde de présentation de soi. ». En d'autres termes, nous sommes passés d'un type d'encombrement (l'autre) à un autre type d'encombrement (soi).

3. Le rapport aux objets : il est toujours organisé par des rituels.

3.1 Organisé par le désir dans « le monde finissant »

La différence entre notre rapport aux objets et celui de nos jeunes mutants est actuellement un facteur de violence parfois extrême, mais parfaitement évitable. Le fait, à vrai dire, que le rapport aux objets soit en totalité organisé par des rituels est fort peu travaillé.

Comme il a été dit précédemment, nos identités sont de mode appartenancier. Ainsi, tous les objets dont nous nous entourons (voitures, vêtements, logements ...) servent à montrer nos appartenances et à obtenir, à tout prix, de la reconnaissance. La psychanalyse décrit l'humain standard occidental 20^{ème} siècle comme un « névrosé normal », c'est-à-dire un « sujet divisé », passé par la « castration symbolique » qui le sépare de l'univers des choses dont la mère est la matrice, il devient un « sujet désirant » c'est-à-dire une personne construite sur un manque. La castration symbolique rend la totalité des objets « frustrants » : à partir de cet événement, aucun objet ne peut plus se montrer satisfaisant. Un sujet désirant est un sujet définitivement insatisfait, qui passe sa vie à chercher « l'objet qui comblerait ce manque », en vain puisqu'il n'existe pas. C'est ce qui fait de nous des consommateurs effrénés, des complices actifs du consumérisme néolibéral.

Nous n'en prônons pas moins la capacité à supporter la frustration comme la vertu majeure à inculquer à nos enfants.

3.2 organisé par le besoin chez nos enfants mutants

Les identités de nos enfants étant de mode individuel, les rituels organisant leurs rapports aux objets sont des rituels d'existence. Les objets leur servent à montrer leur existence et à produire à tout prix de la visibilité. Ils ne sont pas des « sujets divisés » mais des « individus compacts », plus proches du besoin que du désir. Les psychanalystes, observant cette particularité nouvelle, ont montré une grande inquiétude car le modèle psychanalytique désigne le besoin comme relevant plus de l'animalité que de l'humanité. Remarquons cependant qu'un besoin peut s'assouvir et désigne des objets précis, là où le désir ne peut jamais être comblé, en ce qu'il concerne un objet qui n'existe pas (l'objet a selon Lacan). De même, là où notre lien aux objets est disjonctif, le leur est organique. Ainsi les objets de mise en visibilité de nos enfants (smartphones, internet,...) sont à proprement parler *des prolongements organiques* : arracher son smartphone à un adolescent lorsqu'il est en train de produire sa mise en visibilité, revient à lui arracher la main, provoquant une « douleur exquise », c'est-à-dire une douleur d'intensité ingérable, violence extrême qui va emporter l'adolescent en question dans une explosion destructrice d'objets. Cette violence extrême, dont nous sommes les auteurs non conscients de l'être, peut donc être facilement évitée : il suffit de ne plus avoir recours au geste barbare d'arrachage. Il est vrai que l'autorité de mode paternel autorisait ce type de comportement de la part des adultes, comportement que les enfants devaient apprendre à subir sans protester.

4. L'autorité

4.1. L'autorité hier et aujourd'hui

Hier, l'autorité de mode paternel. Nous sortons actuellement d'une forme particulière d'autorité socialement prescrite : *l'autorité de mode paternel*. Cette autorité, dont le mythe fondateur est la *Patria Potestas* (632 av. JC) qui octroie au *Pater Familias* le droit de vie et de mort sur sa femme, ses enfants, petits-enfants et esclaves était fondée sur la menace et sur l'interdiction par principe ; son moteur était la soumission de l'autre. Le phallus y était le symbole majeur d'une domination masculine généralisée. Elle prescrivait également un rapport désaffectivé, le fameux « *tiers* » servant de barrière anti-émotions très efficace. Cette forme d'autorité soutenait et pérennisait l'argument moral : « tu feras... tu ne feras pas ! »

Aujourd'hui, l'autorité sur soi. La présente mutation, produisant des êtres individualisés et autonomes, a vu migrer l'autorité vers l'intérieur de ces êtres. Nos enfants ont autorité sur eux et cela dès leur plus jeune âge. Cette autorité sur soi prescrit la responsabilité personnelle et l'égalité de tous, quelles que soient les différences. Elle prescrit également un univers de négociation généralisée et un rapport dualisé, nécessairement émotionnalisé et affectivé. Cette forme d'autorité soutient l'argument éthique : « je ferai... je ne ferai pas ! ».

5. La machine hiérarchique : d'une danse à une autre danse

Hier, une hiérarchie verticale. La machine hiérarchique d'hier, verticale, garantissait *le principe d'inégalité par la différence*. Toute différence entre deux individus devenait un marqueur hiérarchique (*âge, extraction sociale, fonction, ethnie,...*). Ce que nous appelions *respect* était une danse circulaire de signaux de soumission répondant à des signaux de domination et réciproquement.

Aujourd'hui, un hiérarchique horizontal. Cette forme horizontalisée de la machine hiérarchique garanti *le principe d'égalité dans la différence* (*âge, extraction sociale, fonction, ethnie,...*). Le respect consiste à présent en une danse circulaire de signaux d'égalité répondant à des signaux d'égalité.

Un problème crucial aujourd'hui, principal générateur des violences aboutissant au processus d'exclusion de plus en plus présent à l'école, est que la machine hiérarchique verticale qui nous agit aveuglément définit inévitablement nos enfants, nos adolescents et les femmes comme les inférieurs hiérarchiques des hommes. Notre façon de nous adresser à eux en est toujours l'expression. Ils nous doivent le respect que nous ne leur devons pas. Le problème dans le problème est que nos jeunes mutants ne sont plus pourvus du « module » *soumission à l'autorité verticale* et répondent à nos injonction dominatrices à se soumettre, par des signaux d'égalité que nous interprétons comme des signaux de provocation.

5.1. À l'école, en établissement éducatif : un retour des théories de la soumission.

Ce retour se manifeste par une radicalisation et une exacerbation des comportements suivants :

une menace permanente d'exclusion disciplinaire / un climat d'insécurité induit par l'injonction incessante à obéir à un règlement devenu inapplicable / une éducation dominée par le respect de règles irrespectueuses des élèves / la coalition d'adultes qui ont toujours raison même quand ils ont tort et ne s'en excusent jamais / l'absence de comportements apaisants de la part des adultes / les menaces portées à l'encontre des objets de visibilité / la pauvreté des connotations positives et des valorisations à l'adresse des élèves.

5.2. Disparition du patriarcat et émergence d'un nouveau matriarcat¹

La disparition de la machine patriarcale, avec son cortège de verticalité, de valorisation de la domination sur l'autre et de moralisation permanente, se conjugue avec l'émergence d'une machine matriarcale, avec un nouveau cortège : horizontalité, autonomie, autorité sur soi et espace pour construire une éthique.

La mutation du 18^{ème} siècle combinait patriarcat et science moderne. Cette dernière avait comme particularité d'avoir remplacé l'observation par le calcul, supprimant ainsi toute place possible pour un individu observant. La science moderne a imposé un modèle de conquête et d'exploitation de l'univers aboutissant à la dévastation du monde que nous connaissons actuellement. La présente mutation combine quant à elle matriarcat et sciences de la complexité, imposant un modèle de couplage étroit entre le destin de la planète à celui de l'humanité. Les thérapeutes systémiciens eux-mêmes n'ont restauré la place de l'observateur qu'en 1971, grâce à Heinz Von Foerster et sa conjecture. Ils pouvaient enfin admettre que l'objectivité et la neutralité n'existent pas, et qu'un observateur ne peut en fait observer que ses interactions et le résultat de ses interactions.

5.3. Nous assistons à une spectaculaire inversion de la machine à socialiser les enfants

Toutes les sociétés produisent des machines à socialiser les enfants. En d'autres termes, toutes les sociétés produisent et assurent les conditions de possibilité de la socialisation des enfants. Dans tous les cas il s'agit de prescrire les conditions de l'expression (spécifiques d'une société) de l'agressivité, des émotions, de la sexualité, du rapport à l'autre, du rapport à soi, du rapport au savoir.

Hier, dans le cadre d'une autorité de mode paternel. Dans notre monde la machine à socialiser était essentiellement l'affaire du père et de ses tenant-lieu, les enseignants. Ainsi, le temps de l'autonomie se déployait

¹ Maffesoli M. 2010 : *Matrimonium*. Editions du CNRS.

dans les 4 premières années de la vie, dans l'accompagnement maternel aux premiers apprentissages procéduraux, accompagnement dénué de volonté éducative au sens paternel du terme (interdits, soumission). Ce court temps de l'autonomie était suivi par un long temps de commande, scandé par l'entrée en première primaire qui marquait radicalement l'entrée dans l'univers de l'autorité de mode paternel (ne plus bouger et parler que sur prescription, tout manquement étant sanctionné d'une menace puis d'une punition).

Aujourd'hui, dans le cadre d'une autorité de mode maternel. Le temps de la commande, qui s'en jouait à partir de l'entrée dans le monde paternel, à partir de la cinquième année environ, se joue aujourd'hui dans le monde maternel, dès la deuxième année. L'autorité est aujourd'hui une autorité de mode maternel, qui est suivie par le temps de l'autorité sur soi, le temps de l'autonomie. Cette autorité de mode maternel ne se fonde pas sur « tout est interdit sauf ce qui est autorisé », principe de base de l'autorité de mode paternel, mais sur quelques « non-négociables » jamais négociés, entre la 2^{ème} et la 5^{ème} année. Nous n'avons guère observé plus que quatre ou cinq « non négociables » dans les jeunes familles mutantes et il semble bien que cela soit suffisant. Ces « non négociables » précoces se montrent tout aussi nécessaires et suffisants que l'ont été pour nous la soumission et les interdits : ils donnent aux enfants les mêmes compétences en matière d'inhibition de l'agressivité, de régulation des émotions, de rapport à l'autre, de rapport à soi, que le faisait la machine à socialiser de mode paternel.

5.4. La question du Cadre.

Ces transformations de la machine « autorité » - « hiérarchie » se conjugue inévitablement à une transformation de ce qu'enseignants, éducateurs, magistrats et politiques² nomment « le Cadre » et qu'ils appellent de tous leurs vœux, dans l'espoir qu'il résoudrait l'ensemble des difficultés que les adultes 20^{ème} siècle rencontrent avec nos enfants mutants.

Ce qu'ils appellent « le Cadre » est évidemment le programme éducatif intégré qui a présidé à leur propre éducation et dont ils croient qu'il suffira de le radicaliser pour mater les trublions déviants que sont nos enfants mutants.

Cette nostalgie militante, omniprésente à l'école dès le primaire, fait ravage en termes d'écrasement de l'estime de soi des enfants³ (humiliations, punitions, etc.), puis d'exclusion hypocritement appelée « décrochage ». Ce « Cadre » auquel enseignants, éducateurs, magistrats et politiques font appel avec insistance est devenu totalement contre-productif et dévastateur pour nos enfants mutants. Ce qui nous a construits les détruit.

5.5. Programmes éducatifs intégrés

L'ancien cadre : le cadre de mode vertical composé de l'enchaînement actionnel suivant : inclusion, interdits, soumission, confrontation, punition, détachement, commande, silence, injonction à ne pas penser,	Le nouveau cadre : le cadre de mode horizontal composé de l'enchaînement actionnel suivant : accueil, protection, rassurance, contenance, attachement, conversation, négociation, tolérance, injonction à penser.
--	---

² En France, au lendemain de l'assassinat de l'équipe de Charlie Hebdo, nos gouvernants ont immédiatement trouvé la solution aux graves problèmes qui soudain devenaient visibles à leurs yeux jusque-là aveugles : L'AUTORITE ! Il fallait restaurer l'autorité et la morale à l'école. Nous sommes là devant une terrible illustration de ce que Bernard Stiegler appelle « le crétinisme ».

³ Une étude récente met en évidence que la majorité des enfants entre à la maternelle avec une bonne estime de soi, et que la majorité des enfants sort de l'école primaire en l'ayant perdue. La dernière étude PISA montre que les élèves français n'osent pas poser des questions en classe de peur de se faire rabrouer.

5.6. L'ancien cadre... « Fais comme je dis et pas comme je fais ! »

L'ancien cadre est un élément composant de nos identités 20^{ème} siècle, il est la base de notre façonnement sociétal. Y renoncer est, dans un premier temps, vécu par nous comme une déchirure, comme un manquement à ce que nous devons à nos enfants en termes d'éducation. Cela dit, dès lors que nous avons le courage de le modéliser quant à son moteur et quant à ses effets, il devient singulièrement plus facile de l'abandonner. De fait, outre la violence dont il témoigne et dont l'effet majeur est de mettre en exergue la domination sur l'autre comme aboutissement le plus souhaitable, ce cadre avait une « vertu » irremplaçable : il affirmait le principe *d'irresponsabilité par le collectif*. De fait, il nous évitait de donner personnellement à nos enfants l'exemple de la façon dont ils devaient se comporter : le « *fais comme je dis et pas comme je fais !* » était la règle générale. Certes je fume et je jette mes mégots n'importe où, je vide le cendrier de ma voiture dans le caniveau, je bois de l'alcool, je ne respecte pas le code de la route, j'injurie les autres automobilistes pour des raisons totalement futiles, etc., mais toi, je t'interdis de faire de toutes ces choses (ce qui les rend évidemment extrêmement tentantes : nous avons là une machine à transmettre nos incivilités d'une redoutable efficacité !).

Aujourd'hui, le « fais comme je dis et pas comme je fais ! » ne fonctionne plus : nos jeunes mutants ne disposent plus du module « soumission à l'autorité paternelle » nécessaire au bon fonctionnement de cette superbe injonction éducative. De plus, leur compétence mimétique s'est libérée du joug que la machine scolaire strictement explicative⁴ nous avait imposé. L'apprentissage mimétique, chez nos enfants, est libéré de par la disparition de la culpabilité fondamentale et de la soumission à l'autorité de mode paternel. Nos mutants n'attendent plus d'autorisation pour apprendre et pour eux tout apprentissage prometteur de plaisir est bon expérimenter. Ainsi, tout ce qu'ils nous voient faire au quotidien et dans quoi nous montrons du plaisir, ils le font ! En dix ans, la première cigarette, le premier pétard, la première cuite, le premier porno sont descendus de cinq ans. La seule statistique restée stable depuis dix ans à 17,5 ans, est la première relation sexuelle : de fait, cette activité relève toujours de l'intime pour nous.

Une question cruciale se pose alors : *va-t-il falloir se cacher pour « vivre » ? c'est-à-dire faire ce que nous aimons faire comme nous l'avons toujours fait, ou devons-nous changer de programme éducatif intégré ?* Ne nous cachons pas que nous sommes ici devant un problème sociétal aussi considérable qu'inquiétant. La plupart des « incivilités » dont nous accusons nos jeunes mutants ne sont en fait que le reflet des nôtres.

5.7. De l'inclusion à l'accueil

La grande machine institutionnelle née de la mutation du 18^{ème} siècle en Europe est une machine égalisatrice : le processus par lequel cette égalisation s'opère est le processus d'inclusion-mortification tel qu'Erving Goffman l'a bien décrit⁵. Ce processus d'inclusion consiste à faire comprendre à tous les usagers de la machine institutionnelle (école, hôpitaux, établissements éducatifs, fisc, Sécurité Sociale, etc.) que leurs identités personnelles doivent rester dehors, l'institution en a une pour eux, qu'ils le veuillent ou non (élève, cas soc., patient, contribuable, assujetti, etc.). Nos jeunes mutants, individualisée, autonomes, doués d'autorité sur eux-mêmes, attendent qu'on les accueille tel qu'ils sont⁶.

Cela dit, si dès leur plus jeune âge, ils sont façonnés pour se vivre comme nos égaux par principe, ils n'en ont pas moins besoin de se sentir protégés, rassurés et contenus par des adultes bienveillants (parents, enseignants, éducateurs) tant qu'un niveau de développement suffisamment sûr ne leur permet pas d'assurer cela par eux-mêmes. Les enfants ont toujours servi à faire grandir les parents ; aujourd'hui nos jeunes mutants, dès leur plus jeune âge, tentent de nous apprendre la conversation, un art dont nous ignorons tout, piégés que nous sommes par

⁴ De fait, privilégier l'explication revient à empêcher la mimétique active qui est une machine autonome. La fonction essentielle de l'explication est une fonction de soumission à un savoir ne devant pas être contesté.

⁵ Goffman E. 1974. *Asiles*. Edition de minuit. Paris.

⁶ Malheureusement, jusqu'à ce jour, seul la chaîne de malbouffe McDonald l'a compris, son slogan actuel en atteste : son « venez comme vous êtes ! » est un véritable aimant à mutants...

l'idée que de tout débat doit sortir un vainqueur et un vaincu. Nous n'avons pas appris à converser avec les enfants, seulement à les faire taire.

Négociateur ? Pourquoi ? Comment ?

Lorsque nous nous adressons à un égal, nous ne lui donnons pas d'ordres, nous négocions tout naturellement avec lui. La vie est alors conçue comme un jeu à somme nulle avec deux gagnants ou deux perdants.

Négociateur : ce sont deux individus qui apprennent à se connaître suffisamment pour savoir ce qui est précieux pour l'autre et qui se montrent ensemble capables de se priver de quelque chose ou de se contraindre à quelque chose, pour que les deux gagnent sur autre chose. **Ce type de négociation exclut la compétition et impose la coopération.** Il s'agit donc d'une base éthique extrêmement intéressante – non plus frustration imposée, mais décision commune de se priver de quelque chose au bénéfice de la relation. Un nouveau savoir-faire : le plaisir réciproque.

6. Quelques valeurs dont nous avons rêvé et qu'ils ont réalisé !

Nous avons rêvé de liberté, d'égalité et de fraternité mais nous n'en avons rien réalisé.

Liberté

Dans notre monde : un collectif qui produit l'individu, une soumission à l'autorité et à la morale. Toutes choses plutôt maigres en termes de liberté.

Dans leur monde : des individus qui produisent le collectif, une autorité sur soi et une éthique. Toutes choses présentant un gain considérable en matière de liberté.

Egalité

Dans notre monde : hiérarchie verticale, inégalité de principe, compétition.

Dans leur monde : hiérarchie horizontale, égalité par principe, coopération.

Fraternité

Dans notre monde : une société des Pères, compétition pour la reconnaissance, jeux à somme nulle (des gagnants et des perdants, toujours).

Dans leur monde : une société de pairs, mise en visibilité de soi par interconnexion, jeux à somme non nulle (que des gagnants ou que des perdants).

Insistons sur ceci que si ces 3 valeurs ne sont pas outillées par une éthique sociale suffisante, elles peuvent ouvrir à un « n'importe quoi » : ce sont les contextes qui décident du type de valeur d'une valeur. Il y a donc pour chacune et chacun d'entre nous un travail considérable à mettre en œuvre avec nos enfants afin que les outils dont ils peuvent disposer pour réaliser ces 3 valeurs soient socialement potables et constructifs.

7. La sexualité

Hier, le sexuel, largement géré par le Religieux Chrétien, était l'espace central d'un interdit organisant. Il était fait d'inhibition, de refoulement, de transgression, d'obsession, de fantasmes, de culpabilité et de conformité. Son espace était l'intime. L'éducation et l'information sexuelle n'était assumée ni par les parents, ni par l'école, ni par l'Etat, ni par le Religieux.

Aujourd'hui, le Religieux Chrétien n'étant plus un des axes organisant de la société, le sexuel n'est plus encadré par le religieux chrétien et par la culpabilité fondamentale : il s'est trivialisé. Le sexuel est devenu un instrument de visibilité et de jouissance parmi d'autres. Les parents, pas plus que l'école, ni l'Etat, n'assument aujourd'hui une éducation et une information sexuelle digne de ce nom.

Un problème qui est devenu un problème sociétal : nos enfants disposent enfin, ou plutôt sont devenus la proie d'un éducateur sexuel accessible 24h/24, même quand ils ne le cherchent pas : le porno du web.

Le porno du web se constitue comme l'arme absolue des nostalgiques du pouvoir phallique contre cette nouvelle égalité dans la différence, qui pour la première fois dans l'univers occidental rend femmes et hommes égaux par principe. **Il organise la sexualité de nos enfants sur le mode du viol autorisé aux garçons et auquel les filles doivent**

se vivre consentantes⁷. Il restaure, dans l'univers de la sexualité, le machisme le plus violent et le plus destructeur du lien amoureux. Le mépris, la violence et la mise en soumission de la femme deviennent les règles d'une relation sexuelle médiatiquement prescrite comme instrument de conformité.

Un problème qui est devenu un problème de santé publique : l'étude la plus récente portant sur l'âge du premier porno indique une moyenne de 9,5 ans. Un enfant non-pubère soumis à la vue d'un porno développe un syndrome post-traumatique. Les symptômes les plus courants se développent en termes de folie sexuelle : des petits garçons qui exhibent leur pénis à chaque instant, tentent de baisser la culotte des petites filles, leur demandent de sucer leur pénis, etc. ; quand ils entrent dans l'adolescence les relations qu'ils initient avec les filles relèvent du même mode opératoire. Certains d'entre eux se détournent radicalement de toute activité sexuelle autre que le visionnage en boucle de films porno. Il y a urgence à ce que nous, adultes tous responsables de cet état de fait, entreprenions de protéger nos enfants contre cette machine à détruire le lien social : entrer en conversation le plus précocement possible avec nos enfants afin d'empêcher que cette re-barbarisation du lien homme-femme ne redevienne durablement la règle.

Conclusion

L'urgence pour nous, professionnels de l'enfance et de l'adolescence est de co-produire un projet éducatif co-constructeur d'une éthique de responsabilité. Il nous appartient d'interroger sérieusement les moteurs de l'éthos qui nous a façonnés et de passer à un accueil activement empathique de nos enfants mutants et des valeurs dont ils sont porteurs. Faute de quoi, nous contribuerons à ce que le pire l'emporte durablement dans la société de demain.

⁷ Ecouter en replay sur France Culture l'émission « Sur les docks » du jeudi 11 février 2015.

Intervention de Roland Janvier

Quelles nouvelles pratiques ? Désinstitutionnaliser ? Innover ?

Quelles nouvelles pratiques mettre en œuvre dans les MECS dans un environnement qui incite à la désinstitutionnalisation tout en continuant à agir et à vivre ensemble ?

Introduction :

« Placer » des enfants ? N'est-ce pas, au XXI^{ème} une pratique incongrue ? Au moins, est-il possible d'affirmer que cette pratique fait débat. Rapt d'enfants violence institutionnelle ou survivance du passé pour les uns, la séparation d'enfants de leur famille est aussi une pratique salvatrice pour d'autres. Il faut bien protéger les enfants en danger. De même, mettre un éducateur dans la famille pour soutenir les parents dans leur rôle éducatif, c'est peut-être encore pire ! C'est la « police des familles⁸ » à domicile...

Mon exposé souhaite défendre une position : l'accueil de jeunes mineurs en Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS), l'accompagnement d'enfants en danger en milieu ouvert, ont, aujourd'hui encore, toute leur légitimité. Il s'agit même d'indications pertinentes qui donnent sens au dispositif de protection de l'enfance. Mais cette légitimité, cette pertinence est à reconstruire sur de nouvelles bases qui conjuguent, d'une part, un inventaire critique de ce que furent les pratiques d'éducation spécialisée, une analyse de ce que doit être la protection de l'enfance dans un contexte sociétal en profonde mutation et, d'autre part, de refonder des pratiques innovantes, osant le risque de l'inédit.

Les établissements et services de la protection de l'enfance se situent au cœur des crises : crise de la société et des conceptions de la famille, crise des familles, crise de l'éducation... Ces crises engendrent un mouvement de désinstitutionnalisation / réinstitutionnalisation des organisations. En effet, nous devons désinstitutionnaliser les formes obsolètes héritées de l'histoire pour instituer autrement les pratiques éducatives.

1. La crise : une situation à risque

L'action sociale est immergée au cœur de la société. Non pas d'une société pensée de l'extérieur mais qui se construit par ses tensions internes, les rapports de force qui la traversent, ses crises. Il est donc impossible de penser la protection de l'enfance en dehors des grandes mutations qui bousculent les rapports sociaux : recomposition des liens sociaux, mutations de la famille. Ces profondes mutations sociétales ne constituent pas une crise, c'est, comme le dit Jean-Paul Gaillard, un mode qui s'efface pour laisser la place à un nouveau monde. Ce qui fait crise, ce sont les conséquences de ces mutations en certains points de la société. Là où sa « frotte », là où ça coince. Les mouvements telluriques de la société sont comparables à un iceberg, la crise n'est que la partie visible des mutations en cours. Il est donc nécessaire aujourd'hui de penser la crise comme un élément structurel des établissements et services intervenant dans la protection de l'enfance, comme une opportunité, un moment de passage qui ouvre le champ des possibles.

1.1. La protection de l'enfance percutée par la recomposition des liens sociaux

L'éducation spécialisée s'est fondée en un temps où les liens sociaux étaient marqués par une certaine stabilité (les enfants héritaient du métier du père), l'intangibilité de quelques principes éducatifs (autorité des aînés, obéissance aux parents...), des valeurs immuables (chrétienté, République...).

⁸ J. Donzelot, *La police des familles*, édition de minuit, réédition 2005.

Il serait faux de dire que tout cela a volé en éclats – notre société ne connaît pas l'anomie – mais force est de reconnaître que ces éléments qui faisaient l'ordre social ont considérablement évolué. La stabilité des reproductions et des déterminismes sociaux a laissé place à une « modernité liquide⁹ » où la fluidité des repères sociétaux contraint l'individu à se définir par lui-même¹⁰. Les grands principes éducatifs qui soumettaient l'enfant à l'autorité de l'adulte sont interrogés par des approches psychopédagogiques plus nuancées, plus centrées sur la réalisation individuelle. Les grandes valeurs structurantes de l'imaginaire social collectif se sont effritées au fil du temps. Les pratiques de protection de l'enfance sont au cœur de cette crise.

1.2. L'accompagnement éducatif interrogé par la mutation des familles

Elles sont d'autant plus au cœur des crises que la mission de protection de l'enfance est précisément d'intervenir là où ces mutations sociétales sont les plus sensibles et produisent les effets les plus dévastateurs. En effet, les familles en souffrance qui menacent le bon développement de leur progéniture sont celles qui payent le plus lourd tribut à ces transformations du monde. Elles sont les premières exposées aux conséquences économiques (ce que l'on appelle improprement la crise économique) : précarité, licenciements, chômage, crise du logement... Elles sont traversées violemment par les controverses qui agitent les repères éducatifs parentaux et y perdent facilement pied. Elles connaissent particulièrement les effets des mutations familiales – séparations, précarité des liens, recompositions familiales, perturbation des filiations, etc. – et les vivent plutôt sur un mode dramatique et destructurant.

C'est sur ces crises là – celles que l'évolution du monde fait subir aux individus – que les organisations chargées de la protection de l'enfance ont légitimité à intervenir et pas seulement dans une mission de protection des mineurs qui serait déconnectée des enjeux de société. Les conditions de cette intervention se sont totalement transformées ces dernières décennies.

1.3. Les crises sont des passages

Prenons l'exemple des maisons d'enfants à caractère social (MECS). L'orphelinat des origines portait en lui une conception radicale de la séparation. L'enfant était considéré comme n'ayant plus de parents. La MECS a hérité de cette conception de l'action : séparer pour protéger, mettre à l'écart pour sécuriser. Ainsi se sont construites les institutions éducatives, loin des villes, dans de grandes demeures protégées par une enceinte qui faisait clôture : clôture d'avec la famille, clôture d'avec le monde.

Mais la crise du monde a rattrapé les institutions. Elle s'y est introduite, notamment, par les comportements des enfants confiés qui ont mis à mal les cadres institués et maltraité les équipes éducatives. Les mutations à l'œuvre dans la société ont, progressivement, transformé les cadres d'action (Cf. l'évolution législative depuis le rapport Bianco-Lamy des années 80 du siècle dernier jusqu'aux lois de protection de l'enfance des années 10 du présent siècle). Nous sommes ainsi en présence d'une triple crise :

- Crise des familles : cette dimension constitue la raison d'être historique de la protection de l'enfance et reste encore d'actualité ;
- Crise des mutations sociétales : cette dimension recompose les fondements de l'action éducative tant du côté des familles que des professionnels ;
- Crise des modes d'intervention : cette dimension qui correspond à la mise en adéquation des deux premières se manifeste par des évolutions législatives et impacte les pratiques professionnelles.

⁹ Zygmunt Bauman, *La vie liquide*, Le Rouergue Chambon, 2006.

¹⁰ Alain Ehrenberg, *La fatigue d'être soi, dépression et société*, Odile Jacob, 2000.

Ces crises sont des passages à vivre comme tels. Ce n'est pas un univers qui s'effondre, c'est un nouveau monde qui émerge. Le défi qui se pose donc aux professionnels est de saisir l'opportunité de cette période pour prendre le risque de faire institution autrement.

2. Prendre le risque de faire institution autrement

Désinstitutionnaliser, ce n'est pas mettre fin aux organisations de la protection de l'enfance, c'est instituer autrement. C'est-à-dire s'affranchir des formes héritées du passé pour adapter des modes d'accompagnement aux enjeux contemporains. Pour cela, il faut d'abord définir ce que recouvre la désinstitutionnalisation, puis établir un inventaire historique – non pour éradiquer l'héritage mais pour l'assumer – et enfin, imaginer ce que peut être un accompagnement éducatif qui risque le passage de la « prise en charge » à la « prise en compte ».

2.1. Vous avez dit « désinstitutionnalisation » ?

Faire institution autrement, c'est désinstitutionnaliser l'existant pour reconstruire autre chose. Mais ce mouvement présente deux écueils : d'une part ne pas se laisser piéger par le chant des sirènes néolibérales qui ont inspiré le conseil de l'Europe et d'autre part ne pas faire table rase du passé.

Le comité des ministres du Conseil de l'Europe, en février 2010, publie une recommandation visant à désinstitutionnaliser la prise en charge des enfants handicapés. Cette intuition est, certes, inspirée par le mouvement de désinstitutionnalisation qui a marqué le champ de la psychiatrie en luttant contre la chronicisation des patients par des pratiques d'internement excessives. Mais elle est aussi inspirée par une conception néolibérale des rapports sociaux. Une conception animée du fantasme selon lequel notre vie sociale n'aurait pas besoin de médiations, que tout pourrait se réguler par les relations contractuelles d'individu à individu. Or, la fonction première de l'institution est une fonction de régulation sociale. Même si ses formes doivent évoluer pour répondre aux défis de l'hyper-modernité, sa raison d'être perdure.

Une autre voie sans issue menace cette volonté de faire institution autrement : ne pas tenir compte de l'histoire. Les formes actuelles des établissements et services de la protection de l'enfance ne résultent pas d'une génération spontanée. Elles se sont patiemment construites en cumulant des expériences, en capitalisant des savoir-faire. Elles résultent des échecs et des réussites de leurs prédécesseurs. L'invention n'est jamais que l'adaptation des idées d'hier à un nouveau contexte. Les organisations d'aujourd'hui inventent grâce à leurs héritages. Certes, ces derniers n'ont pas toujours bonne presse. Les colonies agricoles (Mettray, Gaillon...), les bagnes d'enfants (Belle Île en mer), les orphelinats placés sous la discipline de fer de religieuses (Les Bons Pasteurs...) sont pourtant le terreau dans lequel des initiatives, en rupture ou en continuité, ont été risquées. C'est à nouveau ce risque qu'il nous faut prendre.

2.2. Un droit d'inventaire

Mais pour prendre ce risque en toute connaissance de cause, il faut dresser un inventaire critique et méthodique. Pour imaginer où aller, il faut savoir où nous sommes, mais pour comprendre où on est, il faut savoir d'où on vient. Ce sont les travaux de Michel Chauvière, qui furent l'objet de sa thèse de doctorat, qui ont éclairé les filiations de l'éducation spécialisée : « Enfance inadaptée, l'héritage de Vichy¹¹ ». Il est tout aussi instructif de lire l'ouvrage de référence d'Henri Gaillac : « Les maisons de correction¹² ». En ce qui concerne l'Assistance Educative en Milieu Ouvert (AEMO), les perspectives tracées par Jean Lavoué permettent également de saisir ces héritages¹³. L'amendement des mineurs dépravés, « pervers » ou irrécupérables était fondé sur des méthodes inspirées du

¹¹ Michel Chauvière, *Enfance inadaptée, l'héritage de Vichy*, L'Harmattan, 2009 (1^{ère} édition, Editions ouvrières, 1980).

¹² Henri Gaillac, *Les maisons de correction*, Paris, Ed. Cujas, 1992.

¹³ Jean Lavoué, *Eduquer avec les parents, l'action éducative en milieu ouvert : une pédagogie pour la parentalité ?*, L'Harmattan, 2000.

régime carcéral tout autant que de la discipline militaire. D'autre part, le modèle des congrégations religieuses, d'ordre monacal, a également inspiré les pratiques éducatives. Il y eut par ailleurs des Don Bosco et des Janusz Korczak qui ont marqué l'émergence d'autres références, moins autoritaires. C'est dans ce terreau hétéroclite que sont nées les premières modélisations éducatives. C'est de cet héritage dont il faut avoir conscience. Non pour l'éradiquer mais pour l'assumer. C'est-à-dire pour en tirer les leçons, positives ou négatives, qui permettent d'envisager l'avenir.

2.3. De la place au processus

Ce dont il s'agit aujourd'hui, c'est d'effectuer quelques déplacements significatifs :

- De la fixité des modèles institutionnels vers la mobilité d'organisations fluides ;
- De la rigidité des formes autoritaires vers la souplesse de relations contractuelles négociées ;
- De la standardisation des pratiques du « prêt-à-porter » vers la capacité d'adaptation du « sur-mesure » ;
- De l'uniformité des réponses (en termes de temps, de lieu et de méthode) vers la diversité des réponses aux besoins singuliers ;

C'est un risque à prendre que de déconstruire des modèles stables pour oser des formes nouvelles, inédites. Les conséquences de ce mouvement sont considérables à de multiples niveaux : institutionnels, organisationnels, humains, professionnels, relationnels et techniques.

Une constante traverse toutes ces dimensions : passer de la place au processus suppose de penser l'institution comme incomplète.

L'orphelinat d'antan se concevait selon un principe de substitution totale aux parents, l'internat d'hier entendait apporter toutes les réponses aux besoins de l'enfant ; la MECS d'aujourd'hui peine à ne pas s'imaginer encore comme un espace totalisant (Cf. la difficulté à laisser une place aux parents). La MECS de demain devra être une organisation incomplète pour tenter de faire internat autrement.

Les visiteuses sociales, que nous pouvons identifier, en partie, comme les ancêtres des interventions en milieu ouvert, étaient fondées sur le principe du contrôle. Les éducateurs d'AEMO d'hier étaient légitimés sur le modèle de l'expert. L'intervention en milieu ouvert demain devra se penser par l'incomplétude de son action.

Ces retournements supposent d'inverser le paradigme de la compétence. L'incomplétude suppose de se départir de la prétention des professionnels à disposer, seuls, de la compétence. Il faut inverser les choses : c'est la compétence des familles¹⁴ qui rend possible l'action des intervenants. Leur rôle premier est d'être à l'appui des compétences des usagers. Ils devraient dire : « Sans vous, je ne peux rien ! » Ou mieux encore : « Ce que je peux, c'est vous qui le faites. »

3. Eduquer autrement

Comment concevoir de nouvelles formes organisationnelles qui répondent à ces défis de notre temps ? Comment prendre le risque de nouveaux modèles éducatifs ?

3.1. De la « prise en charge » à la « prise en compte »

Passer de la place au processus implique de passer, au plan clinique, de la prise en charge à la prise en compte¹⁵. Prendre en charge présuppose la capacité pour l'établissement d'assurer tous les besoins, de répondre à toutes les demandes, de combler tous les manques. Si cette illusion pouvait résister au réel du temps de l'institution totale¹⁶, les transformations du monde que nous venons d'évoquer ne le permettent plus. La voie de l'incomplétude semble

¹⁴ Guy Ausloos, *La compétence des familles, temps, chaos, processus*, Erès, 2000.

¹⁵ Saül Karsz, *Pourquoi le travail social ?*, Dunod, 2004.

¹⁶ Erving Goffman, *Asiles ; Etudes sur la condition sociale des malades mentaux et autres reclus*, Editions de Minuit, 1968.

plus féconde à explorer¹⁷. Elle nous propose d'analyser l'organisation non à partir de ce qu'elle fait mais à partir de ce qu'elle n'assume pas. C'est ainsi, en creux, qu'apparaît la légitimité institutionnelle. Nous pouvons simplement, à titre d'illustration, exposer quelques implications de cette approche :

- A une référence psychopédagogique unique – souvent menacée de se transformer en dogme – il sera préféré une approche multiple, croisant des références plurielles qui s'enrichissent entre-elles – y compris de leurs désaccords.
- A un modèle organisationnel centralisé – souvent autour de la figure tutélaire du directeur – il sera préféré une conception plus souple qui croise les liens verticaux, d'ordre hiérarchique, et les liens transversaux, d'ordre fonctionnel, qui privilégie des relations horizontales entre les acteurs.
- A l'opposition frontale entre l'expertise des professionnels et les compétences des parents, il sera préféré une mise en complémentarité des savoirs issus de la formation et ceux résultant de l'expérience.
- Etc.

Une organisation pensée par ses manques ouvre à un rapport beaucoup plus écologique à son environnement. Se reconnaissant interdépendante de son contexte, elle noue des relations de réciprocité avec l'écosystème qui l'alimente et qu'elle nourrit. Cette disposition interactive modifie en profondeur le travail éducatif auprès des enfants. En effet, le « ou » est remplacé par le « et » : c'est-à-dire que toutes les dimensions de la mission sont envisagées dans leur complexité selon la manière dont elles se combinent entre elles, en envisageant la façon dont elles font système autour de l'enfant accueilli. Tous les éléments du système se trouvent naturellement associés et particulièrement les parents. Car, par exemple, la question ne se pose plus de travailler avec les parents « ou » de protéger l'enfant mais d'accomplir ensemble ces deux dimensions de l'action : protéger l'enfant « et » accompagner les parents, ces deux termes étant intrinsèques à la mission et à son efficience.

3.2. Répondre aux nouveaux défis éducatifs

Le risque à prendre dans ce contexte d'incomplétude de l'organisation consiste à oser la fragilité comme force éducative.

La première fragilité à envisager concerne la manière dont est envisagée l'organisation. Les conceptions égocentrées des établissements ou services sociaux ou médico-sociaux alimentent un sentiment de solidité, de robustesse, qui empêche l'accès à une représentation de l'organisation comme un ensemble fragile. C'est par leurs seuils que les établissements et services de la protection de l'enfance doivent être regardés pour percevoir toute la richesse des interactions environnementales qui les caractérise. Ce n'est pas au milieu de l'institution que se jouent les choses, c'est sur ses bords. C'est là que sont les limites, les zones sensibles, les perceptions. Le seuil c'est le moment crucial de l'admission, c'est la rencontre avec la famille, c'est le départ ou le retour de fugue, c'est le commerçant voisin, c'est le lien avec l'école, c'est la fin ou le début du séjour. Le seuil n'est pas une frontière qui sépare et divise, c'est un espace qui relie, qui donne sens. Le seuil est le lieu de l'altérité. Il substitue l'interstice aux pleins institutionnels qui gênent toujours la circulation et la mobilité des formes organisationnelles. Envisager l'organisation par ses seuils, c'est se mettre en situation de percevoir les signaux faibles qui la structurent, messages que ne peut aisément percevoir une organisation autocentrée.

La seconde fragilité à envisager concerne la dimension clinique de la prise en compte éducative. Dans une organisation incomplète, la clinique à développer est une clinique du seuil. C'est-à-dire une clinique qui se départit des certitudes sécurisantes pour prendre le risque de l'aventure de la rencontre hors des sentiers battus. Cela suppose de quitter une posture de sachant pour prendre le risque de la nudité du doute, de la fragilité de l'incertitude. La clinique du seuil est une clinique des bords, elle prend le risque de « l'aller vers », de quitter ses positions pour aller à la rencontre de l'autre, de prendre le risque de l'altérité. La clinique du seuil est une clinique de la vulnérabilité qui s'affranchit des dogmes pour oser le pluriel de réponses ouvertes, de propositions à inventer avec les intéressés. La clinique du seuil est une clinique de l'ouverture qui « *oppose ses convictions institutantes aux certitudes instituées pour oser un « faire ensemble »* ». Cette clinique-là est, comme l'accueil qui la soutient, une

¹⁷ Paul Fustier, *Les corridors du quotidien*, Dunod, 2014.

*clinique de l'entre-deux : entre-deux sujets, entre-deux acteurs. C'est une clinique de l'entre-deux qui ouvre à l'entre nous.*¹⁸ »

3.3. Un lieu du « faire ensemble »

L'entre nous est un « faire ensemble ». C'est sans doute là que les établissements et services de la protection de l'enfance ont une carte maîtresse à jouer.

L'expérience collective est sans doute une caractéristique particulière des MECS (mais ne devrait-elle pas se développer aussi dans les pratiques du milieu ouvert ?). Les MECS trouvent leur légitimité en offrant des groupes de vie dans des lieux à vivre :

*« Faire ensemble est le pivot par lequel peuvent se réinstitutionnaliser les MECS mises à mal par les mutations sociétales et affaiblies dans leur programme institutionnel (désinstitutionnalisées) par la visée néolibérale d'une société individualiste. Le pari défendu (...) est que la MECS peut être un lieu où reconstruire du lien et du sens.*¹⁹ »

Plus largement, c'est le défi que doivent relever les établissements et services de la protection de l'enfance, parce qu'ils sont, avec d'autres, au centre du lien social, là où il est le plus en souffrance, au cœur des familles et de leurs drames, là où des petits d'hommes se (re)construisent et accèdent au social, parce qu'ils sont ainsi parmi les premiers artisans de la construction sociale, là où ses soubassements sont les plus fragiles. Ce sont des organisations où faire ensemble – professionnels et usagers (enfants et parents) – est la condition de l'accompagnement, l'alpha et l'oméga de la réhabilitation sociale, la racine de la reconnaissance et le support de la promotion des plus faibles et de la résolution des situations de danger qui hypothèquent la possibilité de grandir des enfants.

Roland Janvier

¹⁸ R. Janvier, « Les seuils des organisations, scènes aléatoires du bricolage d'un commun possible », in *Le Sujet dans la Cité*, n°7, *Accueillir, être accueilli*, 2017 à paraître

¹⁹ R. Janvier, « La Maison d'Enfants à Caractère Social : un lieu du "faire ensemble" », in *Travailler avec l'impossible : les MECS au cœur des évolutions de la protection de l'enfance*, sous la direction de Martial Chenut, Editions ERES, à paraître.

Après les interventions de M. Gaillard et Janvier

Echange avec la salle

Question :

Bonjour Jean Paul, bonjour Roland puisqu'on est dans un rapport d'égalité si j'ai bien compris, c'est mon côté rebelle, mais en même temps, il y a mon surmoi vieux schnock. Plus simplement, j'ai l'impression, M. Janvier que lorsque vous opposez les forces instituées et les forces instituanes, est-ce ce n'est pas une vision un peu réductrice et pas suffisamment dialectique qui pourrait laisser croire qu'il y aurait d'un côté les vieux réactionnaires et de l'autre côté les vieux révolutionnaires qui vont faire avancer l'institution. Quand je vous entend, vous opposez le centre et les bords ou le centre et l'ailleurs et de mon point de vue, une institution vivante est une institution qui met en travail ce rapport du centre avec l'ailleurs et cela suppose que quelqu'un ou quelques uns soutiennent qu'il y ait du centre pour qu'on vienne justement interroger ce centre et aller vers l'ailleurs. Ce mouvement nécessite que soit tenu quelque chose des forces instituées qui ne sont pas réactionnaires.

Réponse de M. Janvier

J'ai du mal m'exprimer, mais c'est des erreurs de communication. Je suis surpris du retour que vous me faites où vous avez entendu une opposition là où j'ai dit, par rapport aux affreux réactionnaires, assumer le passé c'est justement ne pas les diaboliser, ne pas diaboliser ce qui s'est fait mais au contraire l'assumer comme tel, comme le terreau dans lequel on a aujourd'hui à réfléchir à ce que nous pouvons construire. Je ne voudrais pas qu'on fasse cette opposition binaire complètement réductrice. Il n'y a pas d'un côté d'affreux réactionnaires et de l'autre côté de vertueux révolutionnaires qui sauraient ce qu'il faut faire. Mais c'est aussi la limite de l'exercice. On me place là et on me dit de causer pendant trois quart d'heure. Alors, forcément, je suis de fait physiquement, géographiquement par rapport à vous en position de sachant. Dans cette position de sachant, je vous explique qu'il ne faut plus qu'il y ait de sachant et ce n'est pas crédible. J'ai bien pensé faire la conférence depuis l'arrière de la salle mais je ne suis pas sûr que ce soit très efficace. On est toujours piégé dans des formes, c'est vrai mais il ne s'agit surtout pas de penser qu'il y a des bons et des mauvais. On est ensemble en train de bricoler quelque chose pour construire. Par contre, je n'oppose pas du tout le centre et le bord, j'ai parlé juste de changement de regard, de décalage. Il faut qu'on change de lunettes. Jean Paul Gaillard dit "On ne voit que ce qu'on voit, essayons d'apprendre à regarder autrement". C'est cela que je propose aussi. Ce n'est pas moi qui vais vous dire qu'il ne faut pas de centre sinon, je n'ai plus de boulot. Je suis directeur général d'une organisation où forcément la direction générale, c'est le milieu. Par contre, je pourrais vous parler de la manière dont dans cette fonction là, j'essaie de penser un système décentralisé qui va créer les conditions pour développer cette clinique du seuil. Pour comprendre nos organisations, il suffit de décaler le regard et on ne va pas les voir de la même façon. Je ne dis pas qu'il faut faire la révolution dans nos organisations. En décalant le regard, on perçoit autre chose qui modifie aussi la dynamique institutionnelle.

Question :

Jean Michel Carrères, directeur d'une MECS, l'Abri languedocien

Devant ces mutations sociétales et devant la richesse de l'analyse que vous nous avez présenté, est-ce qu'une société qui tend à éradiquer tous les risques, ne risque-t-elle pas de disqualifier trop rapidement les familles notamment les familles les plus en difficulté ?

Réponse de JP Gaillard :

Le zéro risque, c'est le monde finissant qui est en train de le mettre en place, cela ne fait pas partie de l'espace que j'appelle mutant. Le tri est difficile à faire. Si je reprends ce que disait Roland Janvier tout à l'heure, quand il dit "il faut aller voir nos héritages", si on ne va pas examiner nos mythes fondateurs du social, on continuera à le mettre en œuvre sans même s'en apercevoir tout en luttant contre mais de manière peu efficace. Pour l'école, c'est pareil. L'école de la République, si je considère que c'est le dernier bastion anti-mutants, a été fabriquée selon un mythe fondateur qui est de fabriquer des soldats, ce n'est pas une métaphore. Les gamins de l'école de la République, pendant une décennie, faisaient avant d'arriver au certificat d'études, des exercices militaires. Tant que l'école de la République n'ira pas exhumer son mythe fondateur pour le démonter et se proposer une autre fondation, l'école en restera aux problèmes qu'elle nous pose à tous aujourd'hui. Alors, il y a aussi le problème de désinstitutionnalisation,

réinstitutionnalisation. Rappelez vous ce vous avez appris à l'école à propos de ce qu'on appelle la révolution, nous, qu'est la mutation du XVIIIème siècle, on l'a autocentré sur la France, comme d'habitude, on est les meilleurs, donc pas de problème, mais cela s'est passé dans toute l'Europe. Qu'est-ce qu'on nous a appris ? Toute la machine institutionnelle de la monarchie a été détruite et remplacée par une autre grande machine institutionnelle, c'est celle de la révolution. Alors, comment ça va se passer ? Je n'en ai aucune idée. Simplement on voit bien que les machines institutionnelles du XVIIIème, XIXème siècles sont en train de battre l'aile. Roland Janvier évoque les moyens que, là où nous sommes, nous pouvons mettre en œuvre pour des transformations en douceur là où on peut les mettre en œuvre, mais cela ne nous dit pas ce qui se passera dans quinze ans.

Synthèse de la matinée par Francis Batifoulie

Si l'innovation comme la prise de risques sont au cœur de la réflexion qui nous occupent aujourd'hui, on ne peut bien poser ces questions que si l'on a identifié le contexte dans lequel elles se posent.

Le philosophe Jean-Luc Nancy dit qu'aujourd'hui nous avons entamé quelque chose qui, dans deux siècles, aura pris la forme du début d'une nouvelle civilisation. On soupçonne l'ampleur des basculements à l'œuvre, basculements dont nous ne verrons pas l'issue, semble-t-il, puisqu'il indique que la nouvelle civilisation en germination, aujourd'hui, aboutira dans deux siècles.

Jean-Pierre Gaillard pose sur notre société un diagnostic qui converge avec les constats précédents puisqu'il considère que nous nous trouvons dans une situation où deux mondes cohabitent, le monde finissant et le monde naissant. Ce basculement correspond selon lui à la disparition de la machine patriarcale, avec son cortège de verticalité, de valorisation de la domination de l'autre, de moralisation permanente et à l'avènement d'une société caractérisée par l'émergence d'une machine matriarcale, avec un nouveau cortège : horizontalité, autonomie, autorité sur soi et espace pour construire une éthique.

Selon lui, le passage d'un monde à l'autre ne se fait pas sans dégâts, notamment en termes de violences exercées sur les enfants et adolescents par les adultes, dans différents milieux, notamment le milieu scolaire.

Ces enfants et ces adolescents, Jean-Paul Gaillard les qualifie de mutants, mais des mutants normaux, standards, ordinaires, puisqu'ils ne sont rien d'autre que le produit d'une mutation sociétale à l'œuvre depuis de longues années et qui est parvenue à un taux de densification suffisante pour qu'émergent de nouveaux piliers psychiques. Ces mutants qui appartiennent aux générations de nos enfants et petits-enfants ont un nouveau rapport à la réflexivité, au temps, à l'autorité, à la hiérarchie, à la culpabilité, au désir et au besoin... Ils ont un nouveau rapport à eux-mêmes, aux autres, aux objets, au monde. Leur personnalité de base est différente de la nôtre, ce qui invalide nos tentatives de les rendre conformes à ce qui a structuré le monde finissant.

Dans un article de 2008, dans le Journal du Droit des Jeunes, Jean-Paul Gaillard écrivait déjà que les enfants et les adolescents d'aujourd'hui montrent un façonnement psycho social différent du nôtre, si différent que l'ensemble des repères éducatifs et pédagogiques standards, ce que nous avons appris à pratiquer comme étant les plus précieux, sont devenus obsolètes, et plus encore contre-productifs.

Notre incompréhension de ce qui organise ce que Jean-Paul Gaillard appelle le monde naissant génère de multiples conflits dans la mesure où nous nous sentons attaqués dans nos identités et dans nos convictions.

On mesure l'ampleur du défi auquel nous sommes confrontés.

L'innovation dans notre champ éducatif sera un leurre si nous manquons la cible, c'est-à-dire si nous posons un diagnostic inadéquat sur les jeunes que nous accueillons. Il ne sera pas possible d'ajuster de manière pertinente l'offre de services de nos établissements comme les pratiques éducatives qui s'y déploient, si nous ne prenons pas la mesure des changements à l'œuvre chez les sujets que nous accompagnons.

Pour ceux qui interviennent dans les établissements et services de la Protection de l'enfance, le défi est peut-être redoublé car les jeunes que y sont accueillis sont non seulement des mutants ordinaires mais, si j'en crois les analyses de Jean-Paul Gaillard, analyses qu'il développe dans ses écrits et ses interventions, ils relèvent également dans leur majorité du diagnostic de polytraumatisme.

Il constate que les enfants qui depuis toujours vivent dans un milieu producteur d'une absence ou d'une incohérence d'attachement, de négligences affectives permanentes, de violences verbales ou physiques ou d'une exposition régulière à des violences verbales et physiques entre parents, de privations injustes à leurs yeux car non cohérentes... développent un Syndrome de Stress Polytraumatique.

Ces jeunes sont en urgence permanente. Gouvernés par la peur, ils sont en mode de survie et en recherche perpétuelle de sensations. Ils sont infirmes en émotions et manifestent des troubles de la pensée. Le circuit court qui est devenu le maître du fonctionnement de ces jeunes brouille en permanence le processus « pensée-action » d'où l'échec scolaire, les raisonnements toujours inaboutis, les comportements irrationnels...

Face à ces nouvelles personnalités, Jean-Paul Gaillard nous invite à appliquer la conversation, à pratiquer la négociation, à valoriser la coopération de manière à coproduire un projet éducatif lui-même co-constructeur d'une éthique de responsabilité.

Nous serions donc à l'aube d'une extraordinaire évolution. Il s'agirait pour nous de quitter les rives d'un modèle éducatif basé sur une autorité de mode paternel pour nous orienter vers des formes d'autorité de mode maternel ou d'autorité horizontale. Il ne s'agirait rien moins que de changer de regard, de mettre au travail nos représentations pour construire un nouveau cadre éducatif.

Repenser le cadre éducatif, Roland Janvier a répondu à cette invitation en réaffirmant que l'accueil et l'accompagnement des jeunes mineurs, dans nos établissements et services, a aujourd'hui encore toute sa raison d'être, mais que ce type d'accompagnement ne peut échapper à une sorte de droit d'inventaire avant une nécessaire refondation.

Cet inventaire est d'autant plus nécessaire que nos structures d'accompagnement ne sont pas des îlots sans contacts avec leur environnement ; il s'agit aujourd'hui de les penser au cœur des crises contemporaines et d'une donne radicalement nouvelle faite d'une recomposition des liens sociaux, d'une mutation des familles, d'une crise des modes d'intervention.

Les constats de Roland Janvier font écho à ceux de Jean-Paul Gaillard.

Le défi qu'identifie Roland Janvier est de saisir l'opportunité de ce temps de passage pour prendre le risque de faire institution autrement.

Le premier travail à effectuer est de s'entendre sur les mots et notamment sur celui de désinstitutionnalisation. Il rappelle que la fonction première de l'institution est une fonction de régulation sociale ; même si ces formes doivent évoluer pour répondre aux défis de l'hyper modernité, sa raison d'être perdure.

Une autre démarche à honorer quand on veut faire institution autrement est la prise en compte de l'histoire de nos établissements, de nos services et de nos associations, c'est-à-dire l'appropriation de l'héritage dans son aspect contrasté. Non pas pour le nier, mais pour l'assumer car dans ce patrimoine clinique, technique, éthique, tout n'est pas à jeter. C'est à partir d'une lecture exigeante du passé qu'on pourra penser puis effectuer les déplacements significatifs nécessaires, notamment passer de la prise en charge à la prise en compte.

Déplacements qui consistent aussi à passer d'une logique de place à une dynamique de processus et pour ce faire, il faut accepter que l'institution soit un lieu incomplet, manquant, lacunaire, ne pouvant pas répondre à tous les besoins de l'enfant de l'adolescent. Paul Fustier nous avait déjà mis en garde contre les menaces d'une institution « toute », totalisante, prétendant répondre à tous les besoins de la personne.

Ce basculement devra s'incarner dans de nouvelles formes organisationnelles et de nouvelles pratiques professionnelles faites de références plurielles, de complémentarité des savoirs entre les diverses parties prenantes, d'une conception renouvelée de l'organisation, moins centralisée, plus déliée, plus agile, plus horizontale.

Cette nouvelle configuration se construira notamment autour d'une place renouvelée des parents, car il ne s'agit pas, soit de protéger l'enfant, soit d'accompagner les parents, mais nous rappelle Roland Janvier, de parvenir à faire les deux.

Pour faire advenir cette nouvelle donne institutionnelle, il faut accepter une conception moins massive, moins assurée, moins dominante de l'institution pour reconnaître plutôt sa fragilité, mais une fragilité en quelque sorte dynamique qui a pour centre de gravité, les bords, les seuils ; envisager l'organisation par ses seuils, c'est se mettre en situation de percevoir les signaux faibles qui la structurent, message que ne peut aisément percevoir une organisation autocentrée.

Qui dit organisation du seuil, dit clinique éducative du seuil, c'est-à-dire une clinique qui se départit des certitudes sécurisantes pour prendre le risque de l'aventure de la rencontre hors des sentiers battus, une clinique de l'ouverture, de la vulnérabilité qui ose un « faire ensemble ». Faire ensemble est le pivot par lequel peuvent se réinstitutionnaliser les établissements et services mis à mal par les mutations sociétales et affaiblies dans leur programme institutionnel par une société qui donne le primat à l'individu. Les établissements et services, nous dit en conclusion Roland Janvier, sont des institutions où faire ensemble, professionnels, enfants, adolescents et parents est la condition de l'accompagnement et le support de la promotion des plus vulnérables.

Tout à l'heure, les témoignages qui nous seront proposés esquisseront certainement les nouvelles pratiques attendues. Mais, auparavant, nous allons écouter Ludovic Jamet qui va nous aider à réfléchir à l'articulation et la tension entre prise de risques et responsabilité.

L. Jamet (Onpe) : Risques et responsabilité en protection de l'enfance

Comme l'indique le titre de cette intervention, mon propos va interroger les questions de prise de risque et de responsabilité en protection de l'enfance, pour montrer comment certains mécanismes liés à l'organisation de la protection de l'enfance en tant que secteur d'action publique, interfèrent sur le travail éducatif et dans le quotidien des professionnels.

Après avoir présenté la façon dont ont évolué les notions de risque et de responsabilité au cours de ces dernières décennies, notamment grâce à un détour par des travaux philosophiques et sociologiques, j'essaierais dans un deuxième temps, en m'appuyant sur les travaux menés par l'Onpe sur le déploiement de l'outil Projet pour l'enfant (le PPE), de présenter certaines initiatives locales qui ont cherché à remettre du sens dans les interventions en protection de l'enfance.

L'une d'elle – le principe du continuum d'intervention de la Drôme – a essayé de réfléchir à une meilleure répartition des tâches et des rôles de chacun auprès de l'enfant et de ses parents afin de sécuriser l'intervention et partant d'ordonner plus précisément le parcours du jeune.

La deuxième – le dispositif ISIS du département 44 –, a pour origine la volonté de proposer aux situations de jeunes les plus vulnérables et en difficultés, des interventions adaptées à leurs besoins et pour cela, ce dispositif travailler à favoriser l'engagement de l'ensemble des institutions concourant à la protection de l'enfance pour penser et mettre en œuvre des interventions innovantes et orientées vers l'avenir.

Introduction.

Représentations contemporaines du risque et de la responsabilité

La société contemporaine est perçue par certains philosophes, notamment l'allemand Ulrich Beck, à partir de son rapport au risque. La société du risque, pour Beck, renvoie à l'idée que nous vivons dans une société particulièrement anxiogène à cause de nouveaux risques sociaux et environnementaux qui peuvent advenir à tout moment ou avoir des « effets retards » (développer un cancer des années après avoir été exposé à des produits cancérogènes durant sa carrière professionnelle, développer des troubles anxieux et dépressifs après avoir été surmené professionnellement ou exposé à des violences conjugales, des situations de maltraitance durant son enfance, etc.).

L'incertitude qui pèse sur le devenir de nos vies est donc aujourd'hui perçue comme un élément de moins en moins supportable. Pour lutter contre cela et rendre supportable cette pression anxiogène de l'incertitude, les groupements d'individus (sociétés, institutions, groupes professionnels) ont mis en place des systèmes d'assurance de plus en plus large et sophistiqués. Le corolaire de cette extension des systèmes d'assurance est la recherche d'une responsabilité de la faute, permettant de déclencher les indemnisations lorsqu'un sinistre ou un événement négatif s'est produit. Face à cette volonté de réduire les risques et l'incertitude et ne pas être celui qui pourrait être désigné comme fautif, un nouveau principe a peu à peu émergé : le principe de précaution.

Ce principe de précaution est un « *principe selon lequel l'absence de certitudes, compte tenu des connaissances scientifiques et techniques du moment, ne doit pas retarder l'adoption de mesures effectives et proportionnées visant à prévenir un risque.* » Ce principe est aujourd'hui au cœur des réflexions de l'ensemble des acteurs qui participent, dans le domaine de la protection de l'enfance, à un processus décisionnel concernant la situation d'un enfant.

La protection de l'enfance en danger appelle à prendre des mesures, qui peuvent être douloureuses, mais qui doivent toujours être orienté autour de l'intérêt de l'enfant. Cela nécessite donc d'une part une évaluation des risques qu'encourt l'enfant dans son environnement familial, mais également d'autre part de prendre, en responsabilité, des décisions allant dans le sens de son meilleur intérêt.

La question de la responsabilité apparaît alors comme un élément essentiel. Flore Capelier a traité cette question d'un point de vue juridique dans son ouvrage « Aide-mémoire. Responsabilité et protection de l'enfance ». Elle précise notamment dans cet ouvrage "la responsabilité des personnes publiques et privées au titre de la protection de l'enfance."

Le CASF précise les responsabilités du PCD en matière de protection de l'enfance qui est : garant de l'intérêt de l'enfant, garant de la continuité et de la cohérence du parcours de l'enfant, garant de l'évaluation des IP et décideur des orientations des actions, coordonnateur de toutes les mesures pour la cohérence et la continuité de la protection (différents articles du CASF).

A cela, la loi du 14 mars 2016 est venue ajouter deux dispositions : l'une concerne le protocole qui doit être conclu par le président du conseil départemental, conjointement avec le représentant de l'Etat dans le département et le président du conseil régional et avec le concours de l'ensemble des institutions et des organismes concernés, afin de préparer et de mieux accompagner l'accès à l'autonomie des jeunes pris en charge ou sortant des dispositifs de l'aide sociale à l'enfance et de la protection judiciaire de la jeunesse. Ce protocole organise le partenariat entre les acteurs afin d'offrir aux jeunes de seize à vingt et un ans une réponse globale en matière éducative, culturelle, sociale, de santé, de logement, de formation, d'emploi et de ressources.

L'autre disposition indique que le PCD doit mettre en place une commission pluridisciplinaire et pluri-institutionnelle chargée d'examiner, sur la base des rapports prévus à l'article L. 223-5, la situation des enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance depuis plus d'un an lorsqu'il existe un risque de délaissement parental ou lorsque le statut juridique de l'enfant paraît inadapté à ses besoins.

Si le législateur a souhaité préciser ces deux responsabilités (protocole de partenariat et réévaluation de la situation de l'enfant), c'est notamment parce que l'organisation du secteur d'action publique de la protection de l'enfance, qui fait appel à une pluralité d'acteurs (JE, PCD, Inspecteur ASE, services du SAH, etc.) aux compétences diverses et variées, crée un sentiment de dilution et de morcellement de la responsabilité.

Ces deux éléments conjoints - inacceptabilité du risque et dilution des responsabilités dans une organisation morcelée - ont effectivement produit plusieurs mécanismes au cours de ces dernières décennies ; mécanismes que les sociologues de l'action publique ont mis au jour en de multiples occasions et dans de nombreuses situations et que les praticiens constatent fréquemment dans l'exercice de leur métier : le blâme avoidance (la volonté d'éviter le blâme à tout prix en adoptant une posture passive et inerte) ; l'ouverture de parapluie (consacrer la majeure partie de son temps de travail à faire la preuve que l'on a bien communiqué les informations, tenter de réunir les personnes, etc., pour ne pas être le « fautif »). Ces mécanismes crispent la relation éducative et fragilisent très fortement la clinique de l'activité.

Ce constat est corroboré par les témoignages et les échanges que nous avons avec nombres de professionnels de la protection de l'enfance dans le cadre des études menées par l'Onpe. La dernière étude menée par l'Onpe, concernant le déploiement et l'utilisation du PPE sur le territoire national, a permis notamment de s'interroger sur ces mécanismes et de réfléchir sur les conditions permettant de réintroduire de l'innovation et de la prise de risque dans le travail éducatif.

1. La prise de risque éducative au regard de l'organisation de la protection de l'enfance : l'importance de préciser les rôles et les responsabilités de chacun

Comme l'ont montré de nombreux chercheurs – pédagogues, psychologues, éducateurs spécialisés -, la prise de risque éducatif nécessite une réflexion sur son acceptation et ses limites. Le risque doit être pris au regard des besoins de l'enfant et des compétences parentales (présentes et au travail). Mais le risque doit être dans le même temps évalué afin d'être mesuré et contrôlé. Tout cela implique une organisation du travail qui permettent plusieurs choses : le bon déroulement , au sens pertinent, de l'étape du diagnostic partagé de la situation avec l'évaluation rendue obligatoire en 2007 et pluridisciplinaire en 2016 ; la mise en place d'instances de réflexions sur des situations individuelles pour une élaboration collective des réponses proposées (« *on ne peut pas penser tout seul mais en équipe, avec les partenaires et avec les parents* ») ; l'identification du rôle et de la responsabilité de chacun ; l'évaluation de l'action dans le temps (« *y revenir régulièrement en fonction de la situation de l'enfant* »).

Pour illustrer mon propos et donner des exemples d'organisation du travail qui semble solide et permettre une prise de risque éducatif, je vais m'appuyer sur des éléments recueillis durant les visites de terrain de la dernière étude menée par l'Onpe. L'Onpe a réalisé une étude sur la mise en place du PPE qui a donné lieu à la publication d'un rapport à l'été 2016. Le PPE est une obligation légale à la responsabilité du PCD qui a été réaffirmé par la loi du 16 mars 2016. Le PPE est un outil qui doit aider le PCD dans sa mission, alinéa 7 de l'article L. 221-1 du CASF, de « veiller à la stabilité du parcours de l'enfant confié et à l'adaptation de son statut sur le long terme ».

Les difficultés de mise en place du PPE sont révélatrices des enjeux qui traversent la protection de l'enfance, en termes d'organisation du secteur, de répartition des responsabilités et des rôles et en termes de possibilité ou non de prise de risque éducative. Le PPE est un outil qui doit permettre, via la production d'un document écrit, d'organiser une démarche de travail et surtout, de se matérialiser ensuite en une action à visée éducative auprès des enfants et des parents qu'il concerne. Dans le cadre de l'organisation de cette démarche de travail, l'obligation de mettre en place le PPE a amené de nombreux départements à se questionner sur l'organisation de travail qu'ils proposent et sur la répartition des tâches et des responsabilités entre inspecteur, chef de service des circonscriptions territoriales, cadre de proximité, éducateurs, etc.

1.1. L'exemple du continuum d'intervention de la Drôme

L'évaluation : socle de l'intervention

En février 2013, ce département a lancé une formation sur le référentiel d'évaluation des situations familiales en protection de l'enfance (élaboré par le Creai Rhône-Alpes et quatre départements) auprès des cadres ASE, des responsables et des agents des centres médico-sociaux (CMS) puis dans un second temps auprès des équipes de l'ASE et de la maison des enfants du département. La Crip centralise les IP du département, caractérise le danger, puis adresse les éléments aux CMS pour évaluation (tous les agents sont en charge de l'évaluation, il n'existe pas d'équipe spécialisée). Un délai de trois mois est alors fixé pour réaliser cette évaluation. Les responsables des CMS sont garants de l'évaluation, de la stratégie évaluative, du contenu, ainsi que du respect des délais. Ils désignent les professionnels les plus à même d'évaluer le danger qualifié par la Crip et la méthode de rencontre, ainsi que le temps d'observation des familles.

Une instance d'évaluation est mise en place dans chaque CMS afin de permettre aux professionnels de verbaliser d'éventuelles difficultés dans le cadre de la mise en œuvre. Après avoir recueilli une « *trilogie des perceptions* » (enfants, parents, professionnels), les professionnels restituent des « *hypothèses partagées* » et caractérisent la situation. Des propositions d'intervention sont partagées avec les parents puis transmises à la Crip qui décide d'une protection administrative ou judiciaire, ou d'un classement sans suite.

Si l'orientation est administrative, la Crip transmet au responsable territorial de l'ASE qui fixe un rendez-vous à la famille pour décider de la prestation et pour élaborer le PPE lors d'un seul et même rendez-vous. Si l'orientation est judiciaire, la Crip, après avoir donné connaissance de ces éléments aux familles, en présence du travailleur social CMS qui a réalisé l'évaluation, adresse son signalement au parquet.

Le « *référentiel d'évaluation participative* », présent tout au long du parcours de l'enfant, permet de poser une base à l'intervention et de ne pas recommencer l'évaluation au début de la mesure. Il permet de situer l'intervention dans un principe de *continuum*, puisque l'évaluation constituera le socle à partir duquel les travailleurs sociaux de l'ASE pourront élaborer, partant des objectifs du PPE (feuille de route), un plan d'actions partagé (PAP) avec l'enfant et les parents au début de la mesure. Cela permet également une reconnaissance du travail d'évaluation fait en amont, et de décliner précisément les responsabilités de chacun : le responsable territorial ASE est garant du parcours et s'engage auprès de l'enfant et de ses parents par la signature du PPE ; le chef de service ASE est garant de la mise en œuvre des PAP, de leur contenu et des délais ; le travailleur social référent ASE est le « *chef d'orchestre* » de la stratégie d'intervention, de la mise en œuvre concrète d'actions avec une temporalité qui permette d'atteindre ensemble les objectifs du PPE.

L'élaboration du PPE limitée à la fixation des objectifs et pensée comme un *continuum* sous la responsabilité du responsable territorial

La « *rencontre PPE* » s'effectue en aval de la saisine de la Crip, suite à l'évaluation, avec le responsable territorial. Elle réunit les parents, le mineur, les personnes ayant réalisé l'évaluation, le professionnel de l'ASE ou du service habilité qui est pressenti pour exercer la mesure, et le responsable territorial. Ce dernier reprend les éléments de l'évaluation, inscrit l'avis des parents et de l'enfant, et décide, dans le cadre administratif, d'une proposition de prestation.

Le premier « *rendez-vous PPE* » entre le responsable territorial et la famille dure environ une heure et demie. Le document peut être, selon les pratiques, plus au moins préparé en amont de cet entretien. Il doit permettre d'objectiver l'approche pour éviter de perdre de vue les objectifs principaux lors de cette rencontre. En cas de désaccord sur les objectifs, ceux-ci peuvent toujours être renégociés et reformulés.

Le PPE est signé uniquement par le responsable territorial, les parents, et l'enfant doué de discernement. La fixation des objectifs par les responsables territoriaux reste difficile dans le cadre du travail avec les familles, car cela nécessite un changement de posture. Pour le responsable territorial rencontré : « *Le PPE est le chapeau de la feuille de route, il ne doit pas être trop précis, ni trop généraliste, ni trop dans les détails* ».

Après la formalisation et la signature du PPE, une autre séquence s'ouvre dans le travail d'accompagnement éducatif pour la mise en œuvre des objectifs du PPE. Cette séquence s'appuie sur un document ou un outil opérationnel propre aux travailleurs sociaux référents ASE : le plan d'action partagé PAP. L'origine de la distinction entre les deux documents est liée à l'utilisation du référentiel Creai pour l'évaluation de l'accompagnement, et au constat que le responsable territorial n'était pas sur le terrain pour permettre la mise en œuvre du PPE, document qui par ailleurs ne pouvait pas tout organiser, au risque de devenir « *une usine à gaz* ». Les deux documents (PPE et PAP) ont été conçus par la direction puis soumis aux équipes.

Le PAP : un document au service du travailleur social responsable de la stratégie d'intervention auprès des familles (« coordonnateur »), destiné à fixer les actions nécessaires à la réalisation des objectifs, sous la responsabilité du chef de service

Le professionnel en charge de la mesure est responsable de la réalisation de ce plan d'action. Il part des objectifs fixés dans le PPE. Cet outil est celui du travailleur social qui définit comment aider la famille, en identifiant les partenaires et les actions collectives à proposer. Il permet d'être « *très clair sur les modes d'accompagnement* ». Ce plan d'action est décliné en trois grands domaines correspondant à ceux de l'outil Creai (environnement familial, santé développement, parentalité). Chacun se décline, dans trois grands domaines, en actions opérationnelles en lien avec les objectifs, et détermine les acteurs concernés, le temps de réalisation des actions, le moment de leur l'évaluation, et la réalisation de l'évaluation elle-même.

Pour chaque action le travailleur social doit déterminer le degré d'intervention auprès des parents et de l'enfant : besoin de coordination/besoin de soutien/besoin de suppléance. Il fixe également un ordre de priorité des actions et leurs délais de mise en œuvre. Il est établi en concertation avec la famille mais n'est pas signé. Il se veut flexible et adaptable à l'évolution de la situation et des besoins d'intervention. Cet outil n'est pas encore totalement appréhendé par les travailleurs sociaux et reste à améliorer. Des journées de « *formation-action* » avec le Creai sont envisagées pour permettre l'encadrement de ces actions impliquant les équipes. C'est le chef de service ASE qui est garant de la stratégie, du contenu et des délais.

Le PAP a permis de travailler sur un outil unique et donc de garantir de la cohérence, des échanges fondés sur le même langage, avec une culture professionnelle commune. Les responsables des services d'ASE ont pu dire qu'il a fallu tout de même beaucoup accompagner les équipes et les encadrer notamment pour respecter les délais fixés. Les équipes de l'ASE en charge de l'accompagnement à domicile l'ont perçu comme une « *bouffée d'oxygène qui laissait un réel espace de créativité* ». Le PAP permet selon des professionnels de la cohérence dans les actions éducatives, un référent unique, un plan d'action et une complémentarité des acteurs. Une grande souplesse est laissée à la pratique, et le document a été simplifié dans le cadre de son utilisation par les travailleurs sociaux (TS) qui se le sont approprié comme une stratégie d'intervention. Le professionnel est « *le chef d'orchestre du réseau à mettre en œuvre avec les partenaires* ».

Le PAP se réalise sur un an – comme le PPE – mais avec un rythme plus soutenu et une alternance de temps de concertation, d'accompagnement, et d'évaluation avec le psychologue, en intégrant la place des assistants familiaux,

leur soutien, le travail en équipe avec eux. Une phase finale d'évaluation s'effectue une fois par an et s'appuie sur les évaluations par objectifs opérationnels.

Afin de suivre le déploiement de ces outils, la direction enfance-famille a prévu des ateliers destinés aux assistants familiaux dans le cadre de leur participation à l'élaboration du PAP et avec les établissements d'accueil. Il est notamment demandé aux établissements de se fonder le plus possible sur l'outil Creai ou, à défaut, que leur projet personnalisé (l'équivalent des DIPC) comporte au moins une approche triple du PPE que permette de l'articuler avec le PAP. Un comité de suivi va être mis en place afin de tirer au sort un PPE et un PAP par mois et par service, pour permettre d'analyser la démarche.

1.2. L'articulation avec le SAH

L'exemple de ce département montre comment il est possible de réfléchir sur la continuité de l'intervention auprès d'un enfant via une meilleure précision dans le rôle, la place et la responsabilité de chacun durant le déroulement de la mesure. Cependant, lorsque d'autres services doivent intervenir, comme ceux du secteur associatif habilité ou des services d'institutions concourant à la protection de l'enfance, comme la pédo-psychiatrie, l'éducation nationale ou la PJJ, comme cela peut être souvent le cas avec les jeunes à difficultés multiples, la ronde des professionnels autour du jeune et de ses parents s'agrandit et le travail de coordination devient encore plus nécessaire.

Dans un contexte financier dépressif comme celui que vivent actuellement de nombreux départements, une question essentielle se pose : celle de la place de chacun dans l'organisation et la mise en œuvre des mesures de protection de l'enfance. Certains départements, particulièrement en difficulté financière et où le SAH possède un poids considérable en termes d'offres de services, envisagent (ou ont mis en œuvre) une délégation globale de responsabilités au service accueillant. Ce type d'initiative, qui consiste à confier la responsabilité de la prestation/mesure au SAH et à ne plus désigner de référent départemental pour la suivre, va à l'encontre du principe d'un PPE placé de par la loi sous la responsabilité directe du président du conseil départemental. En témoignent ces propos recueillis dans le cadre d'une table ronde organisée par l'Uniopss :

« Pour le SAH, une des attentes envers le PPE est d'avoir une visibilité sur le parcours du jeune. Cet outil apparaît donc indispensable et nous avons des attentes fortes sur cet outil. Cependant, sur douze départements, il n'est pas encore mis en place. C'est certainement lié à l'organisation des services ASE, certains conseils départementaux réfléchissent à la délégation des responsabilités en placement, comme pour le travail avec les parents, ils n'ont donc pas d'intérêt à mettre en place ce type d'outils. La question posée devrait être : quel rôle concret souhaitent donner les conseils départementaux au SAH ? » (Propos tenus par un représentant d'une association de Mecs.)

Il semble en effet urgent de mener cette réflexion sur le rôle et la place de chacun dans l'organisation de la protection de l'enfance afin d'harmoniser les pratiques et les outils au service de l'intérêt des enfants. L'une des principales difficultés rencontrées pour le déploiement du PPE était liée au sentiment que le SAH pouvait avoir qu'il ne vienne doubler avec le DIPC²⁰, surtout lorsque les services de l'ASE leur ont proposé (imposé) un outil nouveau sans les concerter, comme l'expriment ces propos tenus lors d'une table-ronde organisée par l'Uniopss :

²⁰ Le contrat de séjour ou document de prise en charge mentionné à l'article L. 311-4 du CASF (en application de la loi du 2 janvier 2002, article 8) est « élaboré avec la participation de la personne accueillie ou de son représentant légal. Ce contrat ou document définit les objectifs et la nature de la prise en charge ou de l'accompagnement dans le respect des principes déontologiques et éthiques, des recommandations de bonnes pratiques professionnelles et du projet d'établissement. Il détaille la liste et la nature des prestations offertes ainsi que leur coût prévisionnel. » ; « Le contenu minimal du contrat de séjour ou du document individuel de prise en charge est fixé par voie réglementaire selon les catégories d'établissement et de personnes accueillies » ; « Le contrat de séjour ou le document individuel de prise en charge est établi lors de l'admission et remis à chaque personne et, le cas échéant, à son représentant légal, au plus tard dans les quinze jours qui suivent l'admission. Le contrat est signé dans le mois qui suit l'admission. [...] Un avenant précise dans le délai maximum de six mois les objectifs et les prestations adaptées à la personne. Chaque année, la définition des objectifs et des prestations est réactualisée. » (Décret n° 2004-1274 du 26 novembre 2004.)

« Dans certaines associations, le DIPC et le PPE sont déjà appropriés différemment. Par contre, quand les conseils départementaux proposent le PPE sans concertation, de manière descendante, ils nient tout le travail réalisé par les équipes et les travailleurs sociaux, etc., autour de leur outil, tout le travail de conception, d'expérimentation et d'évaluation qu'ils ont réalisé. »

Un autre élément d'inquiétude exprimé par le SAH concerne les questions des actes usuels et de la prise de décisions relatives au quotidien des enfants. La loi de 2016, si elle a évoqué dans sa feuille de route (action 18), l'enjeu de permettre aux enfants placés de pouvoir bénéficier d'une « vie ordinaire », n'a pas cependant clarifié les notions d'actes usuels et non usuels. L'article 22 vise les enfants pris en charge à l'ASE par une personne morale ou physique mais se limite à l'obligation d'établir une « liste » (annexée au PPE) des actes usuels de l'autorité parentale que cette personne ne peut pas accomplir au nom du service sans lui en référer préalablement, les conditions d'information de l'exercice de ces actes aux titulaires de l'autorité parentale étant définies dans le PPE. Si techniquement cet article n'a pas permis de préciser concrètement les actes usuels que peuvent remplir les professionnels des services gardiens, le travail de concertation et d'échange autour de la rédaction du PPE doit permettre d'avancer dans le sens d'une meilleure répartition des tâches entre ASE et SAH.

Plus globalement, les liens entre ASE et SAH souffrent certainement d'un problème général relatif à l'environnement même de la protection de l'enfance dans les départements.

C'est certainement ici l'un des enjeux primordiaux de la protection de l'enfance dans les années à venir et de l'utilisation d'un outil comme le PPE : réussir à faire évoluer l'environnement de la protection de l'enfance pour recentrer les interventions partenariales autour des besoins de l'enfant. Les propos de J.-P. Rozenscveig sur sa perception de ce que pourrait apporter un outil tel le PPE vont dans ce sens : *« Se posent les questions de l'articulation et de l'absence de clarté sur les destinataires, les signataires, etc., du PPE et des autres outils. Ce n'est pas l'outil qui pose problème en soi mais c'est l'environnement de l'outil. Ensuite, cela pose la question de l'outil, de sa forme, puis de son utilisation. C'est vraiment l'environnement du PPE qui est important, pas tant l'écriture du PPE. Il faut créer les conditions pour le PPE, en s'évertuant à décloisonner et à penser en pluridisciplinarité. Si le PPE amène à faire évoluer l'environnement de la protection de l'enfance, il aura produit ses effets bénéfiques. »*

2. Décloisonner pour redonner du sens : un exemple de dispositif innovant pour les jeunes à difficultés multiples

Décloisonner et penser en pluridisciplinarité : ces mots sont extrêmement importants lorsque l'on envisage l'innovation et la prise de risque dans une intervention éducative. S'il est indispensable que chaque acteur sache clairement quel est son rôle et sa responsabilité auprès de l'enfant et de ses parents dans le cadre d'une mesure de protection de l'enfance, il est tout autant indispensable que les acteurs de différentes institutions s'engagent auprès des jeunes, de leurs parents et de leurs partenaires. C'est particulièrement vrai pour les « adolescents dits difficiles » dont la situation implique l'intervention d'acteurs provenant de services et d'institutions divers.

Le rapport d'information du sénat de juin 2014, en vue des discussions autour de la proposition de loi Dini-Meunier qui a abouti à la loi du 16 mars 2016, est sans ambiguïtés sur ce point : alors que la loi de 2007 confortait le rôle pivot du conseil général, et se donnait pour objectif de favoriser la collaboration et la complémentarité entre les acteurs de la protection de l'enfance, notamment par la création des ODPE et la formalisation de protocoles permettant le concours des différents partenaires institutionnels au président du conseil général dans sa mission de recueil, de traitement et d'évaluation des IP, « la coopération entre les acteurs est encore globalement insuffisante et le cloisonnement entre les différentes sphères professionnelles est encore très marqué ».

Certains dispositifs ont cependant émergé, en écho avec le rapport Piveteau de 2014 qui alertait sur les difficultés de prise en charge et de coordination des services pour les enfants en situation de handicap²¹. En raison de la répartition des compétences entre l'État (notamment pour l'Éducation nationale et la protection judiciaire de la

²¹ Piveteau D. et al. « Zéro sans solution » : le devoir collectif de permettre un parcours de vie sans rupture, pour les personnes en situation de handicap et pour leurs proches. Rapport au Ministère des affaires sociales et de la santé [en ligne]. Juin 2014 [consulté en juillet 2016]. http://social-sante.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_zero_sans_solution.pdf

jeunesse), les agences régionales de santé (pour le champ sanitaire dans toutes ses dimensions, le volet médicalisé des accompagnements médico-sociaux d'adultes et toute la prise en charge médico-sociale des enfants), et les conseils départementaux (notamment en charge de l'aide sociale à l'enfance et de l'hébergement des personnes en situation de handicap), une même situation complexe est systématiquement susceptible de relever de la compétence de deux ou trois autorités différentes.

Dans ce type de situations, il convient de se fixer le seul but qui ait pleinement du sens : garantir que toute situation aura une « *réponse accompagnée* ». Celle-ci ne signifie pas chercher à construire un parcours figé pour ces jeunes, mais plutôt de faire en sorte que chaque intervenant accepte et réussisse à travailler dans une logique et une culture de parcours, c'est-à-dire d'une façon qui optimise, non pas seulement ses actes propres, mais également l'effet global de l'ensemble des interventions, dans le sens du besoin et des attentes de la personne accompagnée.

Pour cela, les formalisations de protocoles et les procédures de coordination doivent pouvoir définir par écrit les interventions de chacun dans les situations qui exigent une articulation étroite du travail.

Présentation du dispositif Isis en Loire-Atlantique

Le dispositif actuel est une suite du dispositif ROC (réseau d'observation croisée) créé en 2003. Ce dispositif est né de la volonté de proposer une réponse au constat fait par de nombreux professionnels (magistrats, responsables ASE, directeurs d'établissements, psychiatres) qu'un certain nombre de jeunes passaient d'établissement en établissement sans qu'un service n'arrive à les stabiliser. Ces situations d'échec, durement ressenties par les professionnels, généraient beaucoup de conflits institutionnels. Dans la logique des préconisations de la circulaire de 2002 relative à la prise en charge concertée des adolescents en grande difficulté²², il a été décidé d'établir une convention entre l'ensemble des institutions du département.

L'idée initiale a été de prendre le contre-pied de ce qui se faisait habituellement. Au lieu de suivre les jeunes dans leur errance, il a été fait le choix de les « *surprendre* » et de les soutenir dans leur parcours, même si celui-ci doit contenir des séquences d'errance. Chaque établissement a donc mis à disposition des places destinées au bon fonctionnement du dispositif. L'objectif était de remettre le jeune au cœur de sa prise en charge, de le rendre acteur de son parcours et de permettre de la souplesse dans sa prise en charge. Par exemple, un jeune peut se voir proposer un accueil de quinze jours en famille d'accueil ou en lieu de vie, avec des temps en Itep.

Ce dispositif a fonctionné ainsi jusqu'en 2009, avant d'être questionné par l'ARS sur sa pertinence en termes d'efficacité et de nombre de situations prises en charge. De cette réflexion est né le dispositif Isis (Instance interinstitutionnelle d'examen des situations complexes). Celui-ci est soutenu par les mêmes financeurs (ARS, PJJ, conseil départemental) mais son action n'est plus destinée aux jeunes ; le dispositif est dorénavant tourné vers les professionnels, avec pour objectif de les aider à « *se retrouver autour d'une même table* », à élaborer un diagnostic partagé de la situation pour arriver à la mise en place d'une prise en charge partagée plus cohérente et inviter les professionnels à sortir des sentiers institutionnels.

En juin 2012, une convention a été signée entre plusieurs institutions (conseil départemental de Loire-Atlantique, ARS, PJJ, inter-association 44, tribunal de grande instance, inspection académique, direction diocésienne de l'Enseignement catholique, CHU de Nantes, centre hospitalier spécialisé de Blain, centre hospitalier Georges Daumezon, centre hospitalier de Saint-Nazaire). Cette convention formalise l'engagement de chacun avec « *l'idée phare que ce n'est pas au jeune de s'adapter aux institutions mais que c'est aux institutions de s'adapter à la situation du jeune.* »

Dans cette convention, les institutions s'engagent, si nécessaire, à faire des dérogations (d'âge, financière, etc.) pour permettre au jeune de construire un projet qui soit adapté à ses besoins. Un comité de pilotage réunissant l'ensemble de ces acteurs se réunit deux fois par an. Son rôle consiste à garantir le fonctionnement

²² Circulaire DGS/DGAS/DHOS/DPJJ n° 2002-282 du 3 mai 2002 relative à la prise en charge concertée des troubles psychiques des enfants et adolescents en grande difficulté : <http://social-sante.gouv.fr/fichiers/bo/2002/02-21/a0212069.htm>

interinstitutionnel d'Isis, à travailler sur les points de blocages et sur les réflexions émanant des préconisations du comité technique sur la mise en place de prises en charge atypiques ou innovantes.

L'équipe d'Isis est composée de deux salariés : une coordonnatrice (psychologue de profession) et une assistante administrative. Entre 15 et 20 situations nouvelles sont suivies chaque année (25 à 30 en « *file active* »). Lors de la signature de la convention, les institutions se sont engagées à faciliter les missions de la coordinatrice, notamment en lui donnant accès aux dossiers au tribunal, de l'ASE, de la PJJ, à un interlocuteur repéré dans chaque institution. Par exemple, la coordinatrice pourra avoir un interlocuteur direct à la MDPH pour placer, si besoin, le dossier en commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) le plus rapidement possible. Cela permet une plus grande réactivité, et d'être un minimum dans le temps du jeune et de sa famille.

Les motifs de sollicitations du dispositif

Tous les professionnels des trois champs (ARS, ASE, PJJ) peuvent solliciter le dispositif pour des jeunes relevant d'au moins deux champs (psychiatrie/protection de l'enfance, protection de l'enfance/PJJ, etc.), pour des situations dont la complexité est interinstitutionnelle et pour lesquelles les professionnels se trouvent dans l'impasse, face à des ruptures de prise en charge qui perdurent.

Quatre types de situation sont identifiés pour permettre de solliciter le dispositif : les jeunes pour lesquels on ne trouve pas de lieu de placement, de scolarisation ou de soins ; le refus du jeune et/ou de sa famille de toutes les orientations proposées ; les jeunes en errance ; les jeunes pour lesquels les professionnels sont dans une impasse dans leur projet d'accompagnement.

Les étapes de l'intervention

Au moment de la réception d'une situation, l'intervention d'Isis se structure en plusieurs étapes successives :

- la reconstitution du parcours du jeune : la coordinatrice a accès au dossier du tribunal et du conseil départemental. L'idée est de pouvoir partir du vécu du jeune, et de mettre en perspective et en réflexion ce qui lui a été proposé. Reprendre le dossier permet aussi de découvrir des faits qui par exemple n'ont pas été repris dans le suivi éducatif ou traités par la justice, ce qui peut permettre de reprendre le travail autour de certains éléments que les travailleurs sociaux de l'ASE ou de la PJJ, souvent happés par la question de l'urgence, n'ont pas pu investiguer faute de temps ;
- le comité technique : une fois le parcours reconstitué, le comité technique étudie la situation. Ce comité se réunit une fois par mois. Il se compose de représentants de chaque institution qui font office de membres fixes et s'engagent à venir chaque mois. Ce comité reprend la situation, le parcours, pour essayer d'aider l'équipe à sortir de la situation d'impasse dans laquelle elle se trouve. Le rôle du comité technique est de faire des préconisations de prise en charge en aidant les équipes à penser autrement la situation ;
- la mise en place et la coordination des projets : l'équipe de professionnels intervenant dans la situation d'un même jeune, avec le soutien de la coordinatrice, va mettre en place les préconisations du comité technique. Les modalités d'intervention de la coordinatrice se déclinent de plusieurs manières : en médiatisant les relations entre les acteurs pour dissiper les incompréhensions ; en recherchant des partenaires prêts à s'engager dans les situations. Dans la plupart des cas, il n'y a pas de rencontre entre la coordinatrice et la famille. Ils sont informés de l'intervention du dispositif, à charge pour le référent de la situation (ASE ou PJJ) d'informer la famille des réflexions qui sont faites. La coordination du dispositif a pour but de favoriser l'articulation entre les services, de permettre aux familles de mieux comprendre les interventions des différents services, de s'assurer que les services peuvent mettre en œuvre les préconisations d'Isis et les décisions de prises en charge qui en résultent.

Plus-value du dispositif et difficultés persistantes

Selon les professionnels, Isis permet de rompre l'isolement, de sortir de la spirale de l'urgence et de l'échec, grâce à la mise en place de prises en charges partagées, à une meilleure coordination (une cohérence sur le projet global de l'enfant), à la médiation des relations et à l'obtention de dérogations aux dispositifs existants (pour certaines situations, l'ARS et le département accordent exceptionnellement des dérogations financières pour permettre l'accueil du jeune dans un établissement ; ou encore, Isis permet de solliciter un Itep ou un institut médico-éducatif (IME), ou de demander à l'Éducation nationale d'accorder des temps d'auxiliaire de vie scolaire [AVS] sans attendre

les notifications de la MDPH). Il est à souligner que la coordonnatrice est très sollicitée sur le versant de la médiation des relations. L'outil principal de cette médiation est la concertation. Les professionnels sont amenés à se rencontrer tous les mois et demi. Lors de ces rencontres, chacun se voit préciser les missions des uns et des autres et expliciter le vocabulaire utilisé dans les autres champs.

Les limites d'âge des différentes institutions concernées fragilisent les parcours de ces jeunes. Par ailleurs, il n'existe pas de place ou de lieu permettant une prise en charge globale pour des jeunes relevant des trois champs (médico-social, protection de l'enfance et psychiatrie). Le changement de posture reste difficile (penser autrement qu'à travers l'existant), et la question du passage à la majorité comme point de rupture de la prise en charge concertée se pose.

Conclusion

Pour les situations de jeunes les plus complexes, celles qui se situent aux confins du social, de l'éducatif, du sanitaire et de la justice, les questions de responsabilité, de prise de risque et d'innovation dans les propositions d'accompagnement et de suivi, sont particulièrement prégnantes. Certaines études, et notamment l'étude menée par l'équipe Barreyre, intitulée "Une souffrance maltraitée. Parcours et situations de vie des jeunes dits "incasables " ", mettent en avant plusieurs éléments intéressants à garder à l'esprit. Tout d'abord, les périodes de fortes turbulences dans une prise en charge éducative sont pour les professionnels des moments où la cohérence peut être particulièrement mise à mal. Retrouver du sens nécessite un travail collectif d'engagement, plus de responsabilité, auprès de la situation du jeune. L'étude Barreyre conclut en effet à l'existence de pré-requis pour permettre l'accompagnement des situations les plus compliquées et pour sortir de l'ornière dans laquelle peuvent se trouver les équipes et les professionnels.

Après intervention de M. Jamet, Echange avec la salle

Question :

Francis Batifoulier : Le risque dites-vous doit être évalué afin d'être mesuré puis contrôlé et pour ce faire, il faut 3 conditions : des instances de réflexion pour élaborer collectivement sur les situations individuelles, deuxième condition, l'identification du rôle et de la responsabilité de chacun, troisième condition, l'évaluation de l'action dans le temps. Est-ce que le regard que vous portez dans le fonctionnement de la protection de l'enfance actuellement vous amène plutôt à l'optimisme par rapport à la mise en œuvre de ces trois dimensions.

Réponse :

Un sociologue n'est ni optimiste ni pessimiste, il essaie d'observer avec un maximum de neutralité, d'objectivité ce qui lui est donné à voir avec les outils d'analyse qu'il possède. Je pense que des efforts de réflexion sont menés tant au niveau national que départemental ou des services. La bonne volonté est prégnante, l'envie de réfléchir collectivement me semble présente. Ensuite, il y a tout un tas de soucis liés au contexte actuel tant général que financier de réflexion sur ce doivent être les institutions aujourd'hui. Comme nous l'avons vu ce matin, nous sommes dans un monde qui bouge très fortement et qui appelle à la réflexion pour savoir comment on envisage les prises en charge des jeunes en difficulté. Cela va être certainement un moment très long, nous sommes au milieu du tambour de la machine à laver qui remue tout le monde dans tous les sens et de cela, il peut sortir des choses positives en terme de redistribution des responsabilités ou de travail pluri partenarial. Je pense, et cela n'engage que moi, que tout le monde est conscient, une grande partie des décideurs, que les politiques publiques qu'on appelle en silo ou en tuyaux d'orgue sont inefficaces dans la grande majorité des situations. La situation individuelle des jeunes appelle à des réponses qui dépassent cette sectorisation ou ce morcellement. Si tout le monde en est conscient, je me dis qu'à terme on trouvera des solutions techniques ou organisationnelles qui vont permettre de mettre en place ces choses-là. Je ne sais combien de temps cela peut prendre mais c'est un horizon vers lequel on doit essayer de tendre malgré tout.

Question :

Depuis ce matin, on parle souvent du cadre et ma question est : comment va être ce cadre après toute cette évolution ? En vous écoutant, je pense que ce cadre a beaucoup bougé, est-ce du côté des personnes que l'on accompagne ou va-t-il rester tout le temps comme ça ?

Réponse :

Vous parlez du cadre plus global au niveau des institutions. Je sais que dans les années 60-70, il y avait un mouvement qui allait à l'encontre de ce cadre qui était trop contraignant, trop étouffant et aujourd'hui, on a quelquefois la réaction inverse qui dit "il faut remettre du cadre" parce que les jeunes sont laissés parfois dans les interstices. Je pense qu'il faudrait qu'il y ait à un certain moment un travail de réflexion global autour de ce qui pourrait être un cadre qui ne segmente les jeunes, qui ne considère pas qu'il y a le jeune à protéger, le jeune qui a commis un acte délinquant, le jeune à soigner, ... bref, avoir une vision plus large, une envergure plus ambitieuse, autour d'une politique de la jeunesse. C'était un des objectifs des cinq années qui se sont écoulées, M. Hollande avait dit "il y aura une grande réflexion sur une grande politique sur la jeunesse", bon, ... L'idée était bonne.

Témoignages de professionnels

Abri languedocien (ALPJ)

par Christophe PHALIP, Directeur adjoint, Françoise NICOLEAU, éducatrice spécialisée, Karine FERRAN, infirmière puéricultrice

1- Présentation de l'association, ses missions, ses modes d'accompagnements

L'Abri Languedocien est une maison d'enfants à caractère social qui accueille des mères adolescentes, mineures ou jeunes majeures, enceintes ou avec leur enfant. Ces jeunes mères nous sont confiées, dans le cadre de la protection de l'enfance, par les services sociaux du Conseil départemental de l'Hérault ou d'autres départements.

Ces jeunes femmes ont majoritairement connu des parcours chaotiques, marqués par la précarité et les carences affectives voire la violence. Elles ont pour caractéristiques communes de se retrouver isolées, sans relais familiaux ou amicaux fiables.

Notre rôle est d'héberger et de protéger ces jeunes femmes ; De les accompagner dans leur choix de garder ou pas leur enfant, de l'élever ou le confier ; Notre mission est de les aider et de les soutenir dans le maintien ou la restauration des liens familiaux et dans la construction de leur projet de vie.

Pour réaliser ces accueils et accomplir nos missions, nous nous appuyons sur une équipe de professionnels qualifiés présente 24/24 H et 7/7 et nous disposons d'un internat de 12 places, de 7 appartements extérieurs, de 6 places en Service d'Accompagnement Personnalisé et de 4 places en service d'appui familial.

Chacun de ces dispositifs est conçu pour répondre à la plus grande majorité des situations que nous sommes amenés à rencontrer. L'internat nous permet d'accueillir les jeunes femmes isolées, qui ont besoin d'un lieu cocooning, d'un accompagnement et de conseils au quotidien. Les appartements extérieurs sont plutôt adaptés aux mères les plus âgées et les plus autonomes pour lesquelles nous n'avons pas de craintes particulières quant à la relation mères/enfant. Le service d'appui familial permet à la jeune mère d'être accueillie avec son enfant dans une famille d'accueil. Ce type de prise en charge convient plutôt aux très jeunes femmes pour qui le collectif risque d'être déstabilisant voire s'avérer contre-productif. Le Service d'Accompagnement Personnalisé permet de maintenir la jeune femme dans sa famille d'origine, éventuellement au domicile du père de son enfant ou au domicile d'un autre tiers de confiance.

L'orientation sur l'un ou l'autre des différents modes d'accueil est défini lors de la préadmission qui a donné lieu à un diagnostic partagé entre notre équipe éducative, les services sociaux référents et la jeune femme qui donne son acceptation.

Au risque de caricaturer, force est de constater qu'il y a peu de porosité entre les dispositifs qui correspondent chacun à un type de prise en charge. Ces différents modes d'intervention se conforment à des cahiers des charges précis, élaborés au regard des expériences passées et visent à répondre aux évolutions des situations à venir. Ce cadre détermine et sécurise notre champ d'action. Il en va ainsi pour la plupart des situations qui nous sont confiées. Même si, au quotidien nous sommes confrontés aux vicissitudes inhérentes au public que nous accueillons, aux tensions et aux incidents divers et variés, les accompagnements restent globalement dans le cadre prédéterminé. Heureusement dirais-je Il arrive quelques fois des épiphénomènes, des situations qui viennent bousculer le fonctionnement normal de l'établissement. Alors, les organisations perdent de leur efficacité et les réponses classiques deviennent inopérantes. Dans ce cas, soit on peut considérer que la situation ne correspond pas, pour des raisons diverses et légitimes, au projet de l'établissement ce qui se traduit souvent par un fin d'hébergement. Soit on entrevoit une autre forme d'intervention, on élabore des solutions originales que l'on pense mieux adaptées à la situation, on pressent qu'en faisant autrement on pourra mieux répondre à la demande ou aux besoins de la jeune femme qui nous est confiée. Quelque part on innove, parce qu'on s'autorise, avec l'accord de la Direction Enfance Famille, à sortir du cadre établi... et on

prend un risque ou plutôt on choisit un autre risque car de toute façon le risque est le corollaire de la protection. Le cas que nous allons vous présenter illustre ce type de situation.

2- Présentation de la situation :

Depuis le 7 juillet 2014, notre pôle d'accompagnement extérieur accompagne Laura, sa fille et le père de l'enfant. Laura nous est confiée enceinte à l'âge de 14 ans, par la direction enfance et famille qui exerce auprès d'elle une mesure de protection depuis 2011.

Lorsqu'elle découvre sa grossesse, Laura vient à la rencontre du travailleur social de référence avec Kévin, le père de son futur enfant. Ils demandent de l'aide car ils désirent garder l'enfant, et revendique le droit de vivre ensemble. Kévin alors âgé de 19 ans est accompagné en appartement individuel par une association de protection de l'enfance de Montpellier qui ne peut pas accueillir le couple. La demande du couple est prise en compte par l'aide sociale à l'enfance, car depuis leur rencontre six mois auparavant, Laura n'est plus dans des comportements à risques (errance, prise de produits toxiques, délinquance) qui ont mis en échec tous les accompagnements ou placements classiques.

Nous recevons le jeune couple en visite de pré admission. Ils acceptent d'être accompagnés par notre équipe hors les murs de l'institution, sans lâcher leur projet de vivre en couple le plus rapidement possible. Nous entrevoyons alors leur grande difficulté à se séparer.

Vu son parcours, nous décidons de proposer un accompagnement en SAF (Service d'Appui Familial) en envisageant déjà des aménagements particuliers pour faire une place au compagnon et futur papa. Un de nos objectifs est de travailler sur l'individuation de la jeune mère tout en reconnaissant leur désir de vivre leur relation de couple.

« Innovation ou prise de risque car il nous a fallu adapter les règles de la prise en charge en famille d'accueil pour que le couple en accepte les contraintes ». Cette élaboration partagée nous a permis de tisser avec le jeune couple un lien de confiance.

Avec la DEF et la Famille d'Accueil, nous convenons de la possibilité de visites du compagnon au domicile de l'assistante familiale et autorisons Laura à passer quelques nuits chez son compagnon.

Jusqu'à la naissance de l'enfant en octobre 2014, avec un accompagnement très soutenu nous sommes arrivés à une organisation atypique en conjuguant divers types d'hébergement :

- L'accueil chez l'assistante familiale,
- Les week-ends chez le père de Laura introduisant ainsi une forme de SAP.
- Une nuit par semaine chez le compagnon en accord avec l'association responsable de son accueil.

Nous renforçons notre accompagnement en associant la puéricultrice de notre service d'appui parental.

Ce mode d'accompagnement nous a permis de gérer au mieux leur grande difficulté à se séparer, génératrice d'angoisse chez elle et de violence chez lui.

Dès la naissance de leur petite fille, le jeune couple a démontré de réelles compétences parentales. Alors que tous les professionnels étaient très inquiets au regard de la dangerosité supposé du père, de la fragilité de la mère et de la relation extrêmement fusionnelle du couple, les deux jeunes parents ont rapidement sollicité les professionnels et se sont montrés très réceptifs à leurs conseils en ce qui concerne la prise en charge de leur enfant.

Naturellement ils ont demandé à passer de plus en plus de temps ensemble remettant en cause les aménagements opérés sur le SAF.

Avec l'éducateur référent ASE, en accord avec le chef de service protection et en collaboration avec le père de Laura, nous proposons un accompagnement en SAP pour Laura et son enfant au domicile du père de Laura avec en alternance deux jours et deux nuits par semaine dans notre internat. Nous répondons ainsi à la demande du couple d'être toujours accompagné par notre service. L'éducatrice et la puéricultrice du pôle d'accompagnement extérieur restent référentes de Laura et de son enfant. Nous adaptons à nouveau un de nos dispositifs.

L'équilibre fragile du couple est déstabilisé par ces changements et particulièrement par la perte prochaine de l'hébergement de Kévin. Nous sommes alertés par les signes d'insécurité que montre l'enfant et par la difficulté des parents à répondre de façon adaptée à ses besoins. Alors nous élaborons avec eux un mode d'accueil adapté à l'enfant et avec les parents nous accompagnons l'enfant sur un accueil modulaire chez une assistante familiale dans le cadre d'un SAF pour l'enfant.

Quelques semaines plus tard le couple se sépare. L'indisponibilité psychique des parents à leur enfant nous amène à transformer l'accueil modulaire de l'enfant en placement permanent chez l'assistante familiale dans le cadre d'un SAF.

Nous nous retrouvons à gérer un accueil en SAP pour la mère et par dérogation un accueil en SAF pour l'enfant. Nous organisons des temps de rencontre en journée pour la mère et l'enfant et en dehors de notre habilitation mais avec l'accord de la direction Enfance Famille, nous favorisons l'exercice du droit de visite du père en l'accueillant régulièrement avec son enfant sur notre établissement.

Aujourd'hui, c'est dans cette configuration que nous continuons à accompagner cette situation. Même si, en tant qu'individu, chacun des deux parents restent confrontés à de grandes difficultés, ils sont confortés dans leurs compétences parentales et l'enfant se développe dans un climat sécurisant. C'est grâce à une étroite collaboration entre les différents intervenants que nous avons pu adapter les dispositifs et innover en matière d'accompagnement pour répondre à la demande et aux besoins de ces parents avec comme principale préoccupation la protection du jeune enfant.

Témoignages de professionnels MECS Baldy (APEA)

M. Gerard Strozyk et M. Laurent Sanchez éducateurs spécialisés

Une institution qui protège des enfants, des enfants qui protègent leurs parents.

De par nos pratiques éducatives dans le cadre du placement, notre mission impose que nous devons protéger les enfants confiés.

Cette protection prend effet par une séparation de fait et d'une mise à distance d'une situation préalablement évaluée sur des faits. Les enfants, suivant leur niveau de compréhension et d'appréhension de leur situation acceptent, non sans mal, cette situation de placement et peuvent la vivre comme une sanction injuste. Ils peuvent dire « on me sort de chez moi, on m'empêche de voir mes parents etc. ». Le travail en institution nécessite que nous inscrivions l'enfant dans un processus de prise en charge globale dans divers domaines : scolarité, santé, loisirs, vie sociale etc. Les parents, même s'ils reconnaissent les motifs à l'origine du placement, se sentent désinvestis. Nous observons par ailleurs qu'au plus le placement est long au plus les parents se démobilisent du fait de notre mode de prise en charge. Pour peu que l'institution soit distante du lieu de vie parental, elle accentue ce phénomène. Bien que nous essayons au mieux d'associer les parents dans le projet de leur enfant, il s'avère que dans les faits cette communication ne se fasse pour certains que lorsque des événements particuliers surviennent (fugue, problème de santé projet scolaire). Le lien existe mais sans permanence.

Les placements sont rythmés par les droits de visite et d'hébergement (DVH), des échéances venant ainsi questionner le risque pris ou non à remettre l'enfant aux parents.

Cette dynamique est au cœur d'une pratique de placement classique. La modulation de ces DVH étant beaucoup plus réactive lors de faits rapportés par l'enfant qui nous laisse paraître une situation inquiétante. Les DVH peuvent être suspendus dans un très court terme à l'inverse l'augmentation de ceux-ci peut prendre plus de temps.

Ce temps de régulation des DVH a pour conséquence que les enfants comme les parents se conforment à un discours acceptable par les équipes éducatives (ce que je peux dire « a minima » de mes problèmes) pour garder le bénéfice d'un lien.

Toute évaluation se situe autour de la question : « Sommes nous sur un événement ponctuel ou récurrent et sommes nous prêts à prendre le risque qui engage notre responsabilité ? ».

Nous nous appuyons sur la situation de la jeune S

S est confiée à la mecs depuis 2010 auparavant elle bénéficiait d'un suivi éducatif par le service éducatif de jour. Par la suite le renouvellement du placement s'effectue. Les motifs de placement sont dus à des problèmes d'alcoolisation de la mère et de violences conjugales. Les liens avec S et sa mère sont maintenus suivant plusieurs modalités selon les événements familiaux.

Ces diverses modalités de droit de visites et d'hébergement ont permis dans un premier temps une mise à distance d'une situation de danger au domicile du fait de son jeune âge sans pour autant que la situation de ses parents ne s'améliore vraiment.

Néanmoins, le placement classique, même s'il peut permettre une mise à distance d'un climat familial compliqué, fait souvent apparaître d'autres problématiques chez l'enfant concerné, comme celle du conflit de loyauté.

- Conflit de loyauté

Le conflit de loyauté émerge lorsque l'enfant confié commence à construire une relation de confiance envers l'institution et plus particulièrement si les professionnels jouent le rôle d'une fonction protectrice et celle du prendre soin. De par l'accompagnement, l'enfant, même s'il peut s'en défendre, appréhende la notion de protection. Ce travail se fait dans un aller-retour entre ce qu'il peut vivre au domicile et auprès de l'institution. Cette situation ne peut le laisser que dans un choix impossible entre deux entités, celle de l'institution et sa propre famille. Les liens d'attachement envers la famille étant indéfectibles.

Dans le cas de S. aucun des deux parents n'a pu construire un lien d'attachement sécurisé, néanmoins S. a pu grandir, se développer.

Les professionnels de la MECS, de par leur engagement, peuvent devenir une figure d'attachement potentiel pour l'enfant. Cependant il ne s'agit pas de nier l'existence des liens d'attachement de l'enfant envers ses parents mais de trouver les modulations nécessaires. Il s'agit de rester dans un rôle complémentaire ou en alternance sur les capacités protectrices du parent. Agir où le parent est en difficulté dans sa fonction parentale. L'enfant est alors capable de cibler sa demande d'aide. L'enfant au sein d'une MECS peut s'appuyer sur un ensemble d'adultes, c'est par le biais de ces attachements multiples que l'enfant va pouvoir se construire.

Le placement classique ne peut mettre en acte pleinement cette alternance et cette modulation dans l'étayage éducatif de l'enfant du fait que nous soyons présents dans leur quotidienneté. Le travail avec les familles ne permet d'évaluer pleinement les compétences parentales sur leur capacité à assumer leur fonction parentale.

- Permanence des dysfonctionnements parentaux au fil des années

Dans le cas de S. la situation parentale montre une permanence des dysfonctionnements familiaux. Lorsque nous questionnons S. sur son vécu de placement, elle peut dire qu'effectivement cela fut positif pour elle. Toutefois elle marque notre écueil dans l'impossibilité que nous avons eu à aider sa mère dans sa quotidienneté.

Le fait que S. prenne conscience des difficultés de sa mère lui renvoie le fait qu'elle ne pourra jamais revivre avec sa mère un jour. Au fur et à mesure des années passées S. dit ne plus supporter cette séparation.

La mère de S. exprime le fait d'une grande solitude et l'impression d'avoir été délaissée. Elle reconnaît ses difficultés mais se sent systématiquement jugée. « Peu importe les moments où j'ai été mieux, on m'a toujours privé de ma fille ».

La question du risque et de l'innovation

L'innovation nous entraîne vers des inconnues synonymes de risques car innover au sein d'une organisation vient remettre en question une manière d'accompagner les usagers, les habitudes de travail des différents professionnels composant une organisation telle que celle de la maison d'enfants.

Innover c'est également accepter qu'autour d'une mission, les différents partenaires réfléchissent et s'accordent à modifier leurs modalités d'interventions, co-construisent ensemble leurs interventions au bénéfice de l'enfant et de sa famille.

Sur la maison d'enfants il nous a fallu dresser certains constats concernant l'efficacité de l'accompagnement de certains profils de situations :

Des écueils d'une part, des réussites d'autre part.

En effet, en ce qui concerne ce qui n'a pas bien fonctionné dans le cadre d'une mesure de placement classique (en internat), nous avons eu à observer différents phénomènes :

D'une part du côté des enfants et de leurs familles :

- Le risque de dé-parentalisation : en effet lorsque la séparation induite par le placement est comprise de l'enfant et de sa famille, la séparation imposée peut réactiver la faiblesse des attachements affectifs. Ainsi, nous, travailleurs sociaux avons à accompagner parents et enfants vers un maintien de liens, un travail de médiation affective. Le projet personnalisé reste un pivot pour nous pour tenir et maintenir l'investissement parental.
- Ex : la mère de S. n'était plus en mesure de connaître les goûts vestimentaires, les tailles de vêtements, les centres d'intérêt d'une adolescente de 16 ans (série TV, musique, les heures de coucher et de lever, les capacités d'autonomie de sa fille).

Le risque pour l'enfant est de se couper entièrement de son identité et de ses codes familiaux mais au-delà de cela, finalement comment cet enfant va-t-il pouvoir « transposer » ce qu'il acquiert d'un côté pour en profiter de l'autre ?....

Ex : dans le cas de S., lors de son retour au domicile, nous observons une confrontation d'ordre culturel entre la mère et la fille. Par exemple, S. se plaint auprès de nous car sa mère cuisine essentiellement « au beurre ». Ce qui nous a amenés à parler des traditions familiales et de l'histoire de la mère de S. dans son propre contexte culturel.

Autre phénomène :

- Les conduites à risques chez les enfants accueillis : dans ce vécu d'un « non sens » de la décision de placement par les familles et les enfants, ces derniers qu'ils soient âgés de 10 ans ou de 16 ans, vont « agir » cette incompréhension du placement : fugues répétées de l'enfant, déscolarisations massives, désintérêt du vivre ensemble....refus et invalidation par l'enfant des différentes formes d'autorité...

D'autre part, du côté des professionnels, certains écueils demeurent et nous guettent :

- Des attentes inaccessibles à l'égard de la situation familiale : à quel moment allons nous imaginer que l'enfant puisse revivre au quotidien avec son ou ses parents ? Faut-il que le parent alcoolique ne boive plus une goutte d'alcool ? Que le parent dépressif soit devenu un individu au meilleur d'une sérénité frôlant la grande sagesse ? ou bien nous faut-il admettre les fêlures, failles propres aux individus et à leurs histoires et rechercher les étayages avec et auprès d'eux ?

A garder la famille trop « à distance » ne risquons nous pas de ne repérer que les incompétences familiales et ainsi ne pas prendre le risque du retour de l'enfant ?....

- Des actions d'accompagnement centrées sur l'enfant mais pas suffisamment autour du ou des parents : Nous avons pu observer qu'au terme de plusieurs années de placement classique, une enfant protégée avait pu acquérir et développer des compétences sociales, des attachements affectifs suffisamment sécurisés. Lorsque le retour de l'enfant est projeté, force est de constater dans certaines situations que le ou les parents n'ont pu pour autant élaborer correctement la question du « vivre ensemble à nouveau ». Constat est alors fait d'un manque quant à la construction d'espaces de médiations entre parents et enfants axés sur les « petits riens » du quotidien...

Par ailleurs, certaines réussites nous ont conduits à nous projeter dans de nouvelles pratiques :

Ainsi,

- La mise en œuvre vers les accueils dit séquentiels nous a conduit à repenser l'enfant au sein de sa famille nous permettant de travailler sur ce qui le bouleverse, l'envahit, l'inquiète, mais à le travailler dans le lien avec le ou les parents de façon plus concrète. Ainsi peu à peu s'élabore un travail de soutien à la parentalité. Ce travail est réalisable grâce aux actions coordonnées entre professionnels de la MECS et professionnels du territoire.

- L'évolution qu'a pu représenter la mise en œuvre depuis plusieurs années du projet personnalisé et de la place faite aux parents dans cette procédure qui retrace la question du quotidien de leurs enfants placés. Force est de constater que peu à peu le ou les parents dits « défaillants » investissent comme ils le peuvent ce nouvel espace d'exercice d'une parentalité « partagée ».

- Des aménagements (petits bricolages) ponctuels et circonstanciés qui permettent à des organisations missionnées pour la protection de l'enfance de « tenir » et ne pas rompre : ainsi plutôt que d'avoir à exclure un adolescent ayant eu un passage à l'acte violent dans l'institution, il sera élaboré avec nos partenaires territoriaux, de façon expérimentale, une remise d'un adolescent à sa mère.

- Les interventions éducatives se déroulent ainsi au sein du domicile jusqu'à l'échéance de la mesure de placement. Les bénéfices tirés de cette expérience seront importants pour l'enfant et sa famille : remobilisation autour du projet professionnel notamment... travail de médiation entre l'enfant et son parent s'appuyant sur des actes du quotidien.

C'est bien l'ensemble de ces constats qui fondent une organisation entière à se saisir de ce que la loi propose comme innovation dans le champ de la protection de l'enfance depuis plusieurs années maintenant.

Avec la volonté de s'appuyer pour toutes les situations qui peuvent y répondre, sur les compétences de l'enfant et les compétences du ou des parents, notre maison d'enfants à ouvert un Service d'Accompagnement Personnalisé (SAP), depuis septembre 2016.

Véritable alternative au placement classique, le SAP a permis, pour notre part, à des enfants accueillis à la MECS de bénéficier d'un retour plus « sécurisé » en famille.

Il permet également pour un territoire donné d'être à même de proposer une modalité d'entrée en situation de placement plus « acceptable » pour un parent et un enfant.

De nouvelles pratiques :

- Au niveau de notre institution : En effet, une équipe entière a dû, au fil de l'écriture de ce projet SAP, se représenter un « troisième métier » où l'équilibre de l'action professionnelle se situe entre « pratiques d'internat » et « pratiques de milieu ouvert » ;
- De nouvelles pratiques au niveau d'un territoire : en mettant en œuvre une « troisième voie » entre placement classique et mesure d'action éducative au domicile. De garantir une meilleure continuité entre les différents acteurs intervenant au sein de la famille.
- De nouvelles pratiques au niveau des familles et des enfants : de bénéficier d'un accompagnement ajusté à chacune de leurs situations. L'intervention se situe au domicile, sur un accueil au sein d'une unité de vie dédiée étant gérée par la même équipe de professionnels.

Des supports ont été élaborés permettant l'observation « in vivo » de l'enfant au sein de sa famille, de la famille auprès de l'enfant, de la famille dans son environnement, de la famille dans la continuité de son histoire....

Des supports ont également été élaborés pour définir le contour des compétences parentales, familiales, et celle de l'enfant dans sa famille.

- Une jeune qui prend des risques

Cette situation montre les limites du placement classique qui entraîne une prise de risque de S. ; celle-ci, pour exprimer les limites du placement commence à alterner entre un comportement adapté à l'institution et un rejet de la forme du placement. (Fugues, insultes, mise à mal du collectif etc.).

Nous sommes en 2014, S. a 14 ans, elle désinvestit sa scolarité et met à mal les liens d'attachements avec les professionnels qui l'accompagnent.

Néanmoins, la situation maternelle reste encore trop instable pour envisager un retour de S et une fin de placement. Le contexte d'alcoolisation et les disputes restent trop fréquents, la mère parle même de mettre fin à ses jours. D'un autre côté le père est absent à l'audience car il se trouve en garde à vue, il est accusé de violences conjugales.

L'année 2015 marque un progressif élargissement des DVH de la mère qui parvient à stabiliser sa situation. Elle est décrite comme plus coopérante et davantage investie dans l'accompagnement de sa fille.

Nous remarquons que la jeune S. a gagné en confiance en elle et en maturité. Néanmoins elle se montre très exigeante envers sa mère et en demande d'une relation exclusive.

- Une institution qui prend des risques pour la jeune S.

2016, au regard de l'évolution favorable de la situation maternelle et du processus d'autonomisation de l'adolescente, le juge des enfants propose que S. réintègre le domicile maternel sous la forme d'une mesure SAP. Il y a nécessité d'un travail de proximité à inscrire dans la régularité concernant les liens mère/fille.

S. a besoin de retourner vivre auprès de sa mère même si elle la sait fragile. Pourtant, à ce moment là, l'adolescente dit ne pas souhaiter réintégrer le domicile ; elle craint de perdre la place trouvée auprès de l'équipe de la MECS. Elle se trouve dans une grande ambivalence concernant ses attachements. L'institution la rassure en lui indiquant qu'une mesure SAP ne la condamne pas à devoir faire un choix aussi radical et qu'elle ne perdra pas le bénéfice du lien tenu entre elle et l'équipe.

- De nouvelles modalités d'intervention

Les éducateurs peuvent intervenir au domicile de la jeune S. . L'amplitude horaire des visites varie de 7h à 20h30, tous les jours de la semaine, en fonction des disponibilités et des problématiques repérées ou nécessitant d'être travaillées.

Dans le cas de S., le retour au domicile de la mère ne signifiait pas l'arrêt ou l'oubli de la problématique alcoolique de cette dernière et de son compagnon. Il existait et il existe encore un risque majeur de dégradation ou de mise en danger en lien avec les effets collatéraux liés aux alcoolisations. Néanmoins, la qualité du lien entre S. et l'équipe du SAP est suffisamment bonne pour que l'adolescente nous prévienne en cas de difficulté. En fonction de la nature de l'urgence 2 types de procédure ont été pensées par l'équipe :

- + procédure de repli : c'est une séparation immédiate de l'enfant de son milieu familial qui permet de protéger l'enfant confié ; cette décision s'impose aux parents comme à l'enfant.

- + procédure de répit : est préventif et permet de réguler une situation. Cette séparation peut être demandée par les parents, l'enfant ou proposée par le service. Le lieu du répit peut être envisagé ailleurs que sur l'unité dédiée (famille, séjour de vacances etc..).

- + les outils de l'accompagnement : le projet personnalisé et la référence, un référentiel d'évaluation des compétences sociales, des besoins de l'enfant et des compétences parentales (à partir de la grille ROCEP). (Prendre l'exemple du tableau figurant dans le projet de service).

Conclusion : le maintien et/ou le retour de l'enfant à domicile permet d'éviter les effets produits par la séparation imposée à l'enfant de son milieu naturel : conflit de loyauté, passage à l'acte, disqualification des parents, structuration de la famille sans l'enfant. Il s'agit d'accompagner les parents et l'enfant sur un chemin où chacun à la latitude d'avancer à son rythme en étant reconnu et soutenu.

Témoignages de professionnels

SOAE ADAGES, service ESCALE

Sylvie LOPES TORRES, chef de service

Le Service Escale se donne pour mission d'accompagner des jeunes adolescents et des jeunes majeurs, âgés entre 17 et 21 ans, garçons et filles.

Sa capacité d'accueil est de 18 jeunes accueillis.

Le Service Escale offre un accompagnement éducatif en extérieur.

Les jeunes accueillis sont bénéficiaires d'un hébergement qui varie en fonction des situations, des problématiques, des besoins et du parc locatif disponible.

Ce dernier est constitué de logements type studio, F1, F2, F3 avec possibilité de bail glissant.

Il peut être également proposé à certains jeunes un hébergement en Foyer de Jeunes Travailleurs.

Tous les logements se situent principalement dans le centre-ville de BEZIERS (regroupés pour certains dans une résidence).

La mission principale du Service Escale est l'insertion sociale et professionnelle des jeunes accueillis.

La durée de cet accueil est variable et liée aux dates de validité du contrat d'accueil provisoire, de l'ordonnance de placement provisoire ou du contrat jeune majeur.

D'autres sont en rupture sociale et familiale, dans une situation de grande détresse sociale, familiale, psychologique. Il s'agit de mineurs proches de la majorité ou de majeurs isolés.

En fonction de la problématique du jeune accueilli, il est élaboré avec ce dernier un projet personnalisé d'accompagnement (PPA) qui repère et identifie les besoins, recueille les attentes, définit les objectifs et les moyens de l'intervention.

Le Service Escale accueille des jeunes mineurs dès 17 ans ou majeurs qui quittent leur famille ou en sont séparés depuis un certain temps. Notre première attention se porte sur la personne, son vécu, son évolution, ses objectifs, ses envies. Le temps de « passage » au Service doit permettre aux jeunes majeurs de « s'essayer à » être autonome dans un cadre sécurisant, ni trop fermé, ni trop ouvert. Il doit permettre de pouvoir s'appuyer sur ce cadre et pouvoir l'attaquer sans le détruire. Le suivi éducatif apporte un étayage autour des actes quotidiens, mais contribue également à la verbalisation de leurs difficultés et en les reconnaissant comme sujets en souffrance ou en difficulté. Ce cadre participe à contenir les affects ou les pulsions qui les débordent souvent. Ce qui est dit et entendu commence à s'élaborer.

Les motifs d'entrée au Service correspondent à part égale à des premiers placements et à des sorties de famille d'accueil ou d'institutions. Le travail d'accompagnement est différent, nous n'arrivons pas au même moment du conflit. L'entrée au Service Escale est vécue par la personne de manière plus ou moins brutale et la séparation avec la famille s'effectue plus ou moins facilement.

Toutefois, nous observons que les conflits familiaux, incluant la maltraitance physique et/ou psychologique, sont à l'origine du placement

Par ailleurs, de nombreux parents sont en situation d'hébergement précaire (expulsion ou hébergé par un tiers). Ce contexte de vie ne permet pas à leur enfant de poursuivre une scolarité et de se préparer à devenir autonome de manière satisfaisante.

L'ACCOMPAGNEMENT SPECIFIQUE DU SERVICE ESCALE

Le Service Escale tient à reconstituer un environnement favorable à l'apprentissage de l'autonomie pour chaque jeune accueilli.

En effet, les jeunes qui sont accueillis ont un développement personnel entravé par des difficultés sociales lourdes. Leur parcours n'est donc pas des plus porteurs sur le plan psychoaffectif. L'attention portée à la personne nous fait

ressentir comme inacceptable qu'après une atteinte « psycho-affective », celle-ci soit ensuite exposée à un handicap social.

Par exemple, le logement ou, à contrario, l'absence de logement est - dans un cas - une clé pour la poursuite des projets et l'insertion socioprofessionnelle et, dans le cas contraire, un risque majeur d'exclusion sociale.

Nous devons donc poursuivre les objectifs suivants d'aide à l'insertion :

Le logement :

L'insertion :

L'emploi :

Le développement culturel :

Ainsi, le service « l'escalier » tient à reconstituer un environnement favorable à l'apprentissage à l'autonomie et aider ces jeunes à appréhender l'avenir de façon progressive.

Le jeune est hébergé dans un logement dit éducatif soit seul ou en appartement partagé avec un autre jeune. Ce logement sert de support aux apprentissages d'une vie autonome et de futur adulte. Le jeune va alors « s'essayer », faire l'expérience de différentes situations jusqu'à ce qu'il soit en mesure, à sa sortie du dispositif, de s'organiser dans le temps et d'assurer différentes responsabilités :

Le Service Escalier offre, au-delà d'une aide matérielle (logement, allocation financière), un accompagnement éducatif et social assuré par une équipe de professionnels qualifiée.

L'accompagnement des professionnels repose sur une pédagogie de la réussite et de l'encouragement en tenant compte de la situation particulière de chaque jeune et aussi du principe de réalité.

En effet, les éducateurs vont aider le jeune à :

Prendre la mesure du coût de la vie :

S'approprier son habitat :

Apprendre à gérer la solitude et à vivre seul :

Repérer les services administratifs utiles (Centre des impôts, CAF, CPAM, préfecture...) et savoir rechercher l'information et assimiler les obligations et les droits des personnes majeures.

L'accompagnement éducatif s'exerce dans un premier temps de façon quasi-quotidienne au moins durant les 15 premiers jours. Cette permanence vient soutenir le jeune dans son installation, souvent vécue comme une période déstabilisante, parfois angoissante pour certains, tant les repères sont bousculés.

Après évaluation de ses besoins immédiats et de son autonomie déjà acquise évalués par son entourage (famille, professionnels du Service Escalier, éducateurs d'Agence ou de milieu ouvert), l'éducateur et plus particulièrement le coordinateur de projet et le jeune vont planifier ensemble les actions prioritaires. Selon les situations, ces actions cibleront un aspect particulier de la santé, la mise à jour d'un dossier administratif, l'acquisition d'un équilibre alimentaire...

L'accompagnement systématique aux premiers achats permet d'observer si le jeune possède déjà des notions de gestion budgétaire et des notions d'hygiène alimentaire.

Un repérage de l'environnement géographique est aussi organisé afin de faire découvrir au jeune le quartier où il réside, les commerces de proximité, les grandes surfaces, les modes de transport à sa disposition.

Des informations sur ses droits, aides et obligations liées à son statut de majeur sont fournies par les professionnels qui accompagneront le jeune à rencontrer des organismes pour effectuer leur demande d'aide (aide au logement, renseignement et dépôt des documents administratifs tels dossier CMU, déclaration d'impôt, inscription liste électorale...)

Cet accompagnement éducatif vient soutenir l'engagement du jeune dans son parcours d'insertion, que ce soit pour le maintien de sa scolarité ou sa formation professionnelle.

L'aide matérielle et financière apportée temporairement vient soulager une période difficile, apaiser une situation de précarité et lui permettre de se construire comme sujet responsable de son devenir et non plus comme une victime. Cette aide ne doit pas banaliser un principe de la réalité qui est de travailler, de gagner un salaire et même d'épargner pour subvenir à ses besoins quotidiens et futurs (permis de conduire, caution logement, dépense non prévue...).

Il est aussi demandé à chaque jeune de s'inscrire dans une dynamique de recherche d'emploi, même saisonnier ou temporaire.

Thierry BERQUIERE, psychologue.

J'ai ce privilège d'être en contact avec de grands penseurs :

Cher Donald, ...Winnicott,

Tu m'as écrit, il y a longtemps, que « pour le salut des adolescents, il ne faut pas favoriser une accession à une fausse maturité en leur transmettant une responsabilité qui ne leur incombe pas encore, même s'ils luttent pour l'obtenir ».

Je suis bien embarrassé et un peu mal à l'aise pour te répondre car le temps, pour la protection de l'enfance, est compté. De moins en moins de départements luttent comme celui-ci pour garantir que la porte ne se referme pas à 18 ans.

Tu pourrais me rétorquer, Donald, que, quand même, beaucoup sont précipités trop jeunes dans l'expérience de la solitude, des responsabilités, de l'absence douloureuse.

Il y a déjà une propension à s'exposer, à prendre des risques, à passer par l'agir propre à bon nombre de jeunes plutôt que de parler ou demander. D'ailleurs, combien de fois c'est le psy qui est dans la salle d'attente. Ou bien, il y a la consultation pédestre urbaine. Tu vois, j'essaie d'apprendre à travailler à la limite avant de travailler sur les limites. Mais ça veut pas dire qu'on fait n'importe quoi !

On s'était dit, Donald, en reprenant ton idée de machinchose, qu'il faut essayer de créer des transitions. Bien sûr, on peut tout mettre là-dedans quand ça nous arrange. Mais le défi des équipes éducatives est bien là, surtout auprès de ceux dont le narcissisme en a pris un coup, ou des coups. Sans oublier tous ceux qui ne savent pas quoi faire d'eux-mêmes.

Et bien, je vais t'en présenter un, un truc qui bouleverse les catégories du dehors et du dedans.

Le truc qui m'a surpris, tu vois, c'est l'éducatrice portable. Il y a toujours quelqu'un qui répond au téléphone, 24h24. Comment travailler avec les nouvelles technologies ? C'est un enjeu... et leur psy qui n'a même pas de téléphone... Ça fait permanence. Encore faut-il que les jeunes appellent ? Je crois que pour que ça marche, il faut savoir qu'on peut compter sur un autre, et si possible, qu'on compte pour quelqu'un. Tu vas dire : Ah, c'est ça votre truc révolutionnaire ! Oui, on n'a rien inventé, mais, bon, ça ne marche pas si mal. Il n'y pas que ça, dans leur service, sinon, leur directeur s'en serait tiré avec un lot de portables.

Ah, bien sûr, quand on est pas là, les jeunes peuvent faire les pires conneries : vivre l'amour, se droguer, faire des enfants, se battre, se mutiler, aller en cours, et j'en passe, et même d'avoir ce pouvoir extraordinaire de ne pas répondre au téléphone. En plus, vous ne pouvez même pas savoir en permanence où ils sont. Alors, comment protéger le sommeil de l'éducatrice portable ? Tu sais, ces situations où l'on se dit « j'aimerais pas être à ma place ». Bref, on est très exposé dans ce travail. C'est tout l'art des éducatrices d'avoir souvent à travailler sur le fil, avec des sans fils.

Et puis, le truc des éducatrices, c'est aussi de créer des possibilités d'être en groupe pour qu'ils partagent d'autres trucs. Après, les jeunes peuvent se soutenir, partager, faire appel à quelqu'un qui fera appel à l'éducatrice portable. Et soit dit en passant, un service comme ça, si on veut qu'il tienne, il faut limiter la proportion d'accueil des plus perturbés. Bien d'autres ont subi cet écueil avant nous.

C'est pas moi qui vais t'apprendre que les ados, ça bouge, ça a souvent besoin d'espace. A ce sujet, le pire, c'est la fugue : car, comment peut-on fuguer en étant dehors ? A partir de quel moment on fugue quand on sort de chez soi ?

Il y a aussi cette angoisse des équipes qui s'occupent de jeunes pour les aider à rentrer dans la vie, comme on dit. Tu sais bien, l'angoisse terrible du père Inuit : il raconte qu'il devait être sûr d'avoir tout transmis à son fils, dans la crainte obsédante d'avoir oublié quelque chose, jusqu'à ce qu'il puisse le laisser partir seul sur la banquise. Mais surtout, ce qui est plus incertain, être sûr que ce dernier aura bien tout reçu et saura s'en servir, voire le transformer.

Et il y a le tourment de celles qui vont maintenant prendre le risque de parler, ces mutantes peu ordinaires, sans toutefois lâcher leur portable, parce que pendant qu'on vous parle, y en a peut-être un qui est en train de...

Anaïs DARDOR, éducatrice spécialisée.

« Le service Escalé est une réponse aux besoins de jeunes pour lesquels une maison d'enfants classique ne serait pas adaptée.

Pour l'illustrer, nous allons prendre l'exemple d'une jeune fille de 17 ans, qui était accueillie en famille d'accueil depuis 15 ans.

Elle est accueillie sur un appartement du service avec une autre jeune qui passe également son bac cette année et qui connaît le fonctionnement du service Escalé.

Au fil de l'accompagnement, nous avons pu constater que la jeune fille avait des tendances dépressives.

Un soir, dans le cadre de l'astreinte, la jeune fille m'interpelle après s'être scarifiée. Je me déplace au domicile de la jeune après m'en être référée au cadre d'astreinte.

Il est à noter que l'instauration de la relation éducative est une notion essentielle dans le cadre de cette astreinte pour permettre au jeune de se saisir de l'astreinte en cas de besoin. En effet, l'adolescent doit pouvoir se référer au professionnel avec le moins d'appréhension possible.

Dans cette situation, la notion de risque est d'évaluer dans un 1er temps à distance puis sur place le danger vital de la jeune.

Nous prenons de fait des risques lorsqu'un jeune est accueilli en appartement. Cependant, ce risque est nécessaire pour pouvoir travailler les différents axes liés à l'autonomisation et le développement des compétences. Toutefois, nous nous efforçons de modérer cette prise de risque grâce à différents outils :

Astreintes éducatives et astreintes cadres

Travail en équipe : réunions, régulation, échanges avec le psychologue...

De plus, le lien constant avec les agences départementales et plus globalement le travail en partenariat avec les différentes institutions (exemple : pédopsychiatrie, commissariat) permet de prévenir au mieux les risques dans l'accompagnement au quotidien.

Sabine FISCHER, éducatrice spécialisée

Présentation de la situation d'un jeune homme tout juste âgé de 18 ans, renvoyé de ses trois précédents accueils et en attente d'une affaire judiciaire.

A son admission la décision est prise d'accueillir le jeune en question sur un studio en FJT. Lieu d'accueil sécurisé puisqu'avec une permanence éducative et un veilleur de nuit.

Quelques jours après son admission, le jeune homme est interpellé par 4 individus cagoulés et agressé à l'arme blanche. Il sera blessé partiellement.

Grace à un partenariat avec le commissariat et les services de la DEF nous avons pu intervenir immédiatement, en mettant en place une stratégie d'éloignement et de mise à distance du jeune afin de le protéger.

A son admission nous n'avons pas pu évaluer une telle implication au sein d'un gang, et malgré les précautions prises pour le mettre en sécurité, nous ne sommes pas à l'abri de tel risque que ce soit pour le jeune ou pour son entourage, autre jeune du service ou équipe éducative.

Le fait de pouvoir être joignable par les jeunes en permanence avec l'astreinte téléphonique mise en place par l'équipe, reste un moyen très sécurisant pour l'ensemble des jeunes et cela nous permet à nous en temps qu'équipe d'être dans une dynamique d'intervention immédiate.

Nous accueillons 18 jeunes sur le service ESCALE , 18 risques potentiellement différents les uns des autres, suivant les situations et les profils de chacun , des risques que l'équipe essaye de limiter et de baliser par le biais de cette présence constante.

Synthèse de la journée par Francis Batifoulier

Notre journée d'étude, comme les interventions qui l'ont structurée a été organisée autour de trois notions clés : l'innovation, la prise de risque, la mise à l'épreuve de l'environnement social et sociétal.

Ma synthèse va aussi s'organiser autour de ces trois notions à partir desquelles je tenterai de faire émerger un certain nombre de réflexions et de questions, en me situant évidemment dans la mouvance de ce qui a été dit aujourd'hui et en le prolongeant si possible.

Revenons donc sur ces trois notions à la lumière de ce qui a été développé aujourd'hui.

Rappelons qu'il y a plusieurs acceptions de la notion d'innovation .

L'innovation est soit liée à une invention radicale ; le premier scénario de l'innovation est alors celui de la rupture avec ce qui précède, de la transgression, de la nouveauté radicale.

Soit nous avons à faire à une autre déclinaison de l'innovation, conçue comme la recomposition de ce qui est déjà là. On est, alors, dans une position où l'on retravaille un dispositif existant, où l'on prend appui sur une organisation, des pratiques, qui fonctionnent déjà pour les transformer et faire advenir du neuf ; ainsi, les témoignages des professionnels ont manifesté toute l'inventivité dont les équipes sont capables.

Quand Jean-Paul Gaillard et Roland Janvier insistent sur la nécessité de penser et mettre en œuvre des stratégies éducatives nouvelles, de fonder de nouveaux cadres éducatifs, de construire d'autres modalités d'un être ensemble institutionnel, se situent-ils dans l'innovation rupture ou dans l'innovation transformation de l'existant, je vous laisse le soin d'en décider.

Toutefois, il n'est pas inutile de rappeler cette dualité de l'innovation, car elle renvoie à un débat d'actualité qui traverse aujourd'hui le champ social et médico-social et bien sûr le champ de la Protection de l'Enfance. Si j'en crois la teneur d'un ouvrage récent co-dirigé par Jean-René Loubat, qui a pour titre « Concevoir des plateformes de service », il conviendrait impérativement de déconstruire la notion d'établissement et de service, au sens traditionnel, pour construire des plateformes de services centrées sur les besoins des personnes.

Ne cherchez plus à améliorer ce qui peut l'être dans votre système organisationnel, nous dit Loubat, car l'amélioration ne fait que prolonger la vie du système, alors qu'il s'agit d'en changer. Pour cet auteur, il faut opérer une rupture créatrice et renoncer à une simple logique d'amélioration, l'effet pervers de l'amélioration étant de conforter par là même la logique du système antérieur. Pendant que l'on cherche à améliorer un fonctionnement, on ne pense pas à en imaginer un autre.

Face à cette invitation, chacun aura à se positionner. Je me permettrai seulement de souligner que, certes, il faut changer, qu'il s'agit peut-être de faire une révolution organisationnelle, mais que la démarche innovante devra intégrer le fait que nos organisations sont consubstantiellement crises et que leur environnement est celui d'une mise à mal des métacadres, du déclin des institutions majeures, comme cela a été largement développé par les conférenciers.

Si l'on veut conserver un fond suffisamment silencieux dans nos structures, fond suffisamment silencieux indispensable à la centration sur le cœur de métier, si l'on ne veut pas que les bouleversements institutionnels démutisent ce qui jusque-là était contenu, ce qui dans une organisation antérieure était tenu lié, avait trouvé à se stabiliser, il va falloir s'inscrire dans un processus de déconstruction-reconstruction, de désinstitutionnalisation-réinstitutionnalisation, comme nous y a invité Roland Janvier, c'est à dire prendre compte l'histoire de l'institution et les traumatismes qui l'ont émaillée, la généalogie institutionnelle et ses inévitables ruptures, le projet d'humanité qui est à l'origine de l'association, l'ensemble de valeurs et d'usages partagés par le groupe..., autrement on risquerait de mettre en œuvre un « managérialisme » dévastateur.

Pour clore cette séquence de réflexion sur l'innovation, deux dernières remarques.

L'innovation dans notre secteur ne peut-être conçue comme une entreprise solitaire ; elle est, pour une large part, une co-construction et pour que puissent advenir de nouvelles formes organisationnelles et de nouvelles pratiques, il y faut un diagnostic partagé de la situation entre les différents acteurs et une convergence des représentations.

Notons que nous retrouvons là l'idée fondatrice de Synergie Enfance 34, exprimant la volonté de contribuer activement à l'élaboration des politiques publiques de l'Enfance.

Enfin, un dernier constat, concernant l'innovation dans le champ de la Protection de l'Enfance.

Il y a eu dans un département voisin, il y a maintenant plus de 30 ans une véritable révolution des pratiques qui a pris le nom de SAPMN. Ces pratiques, qu'on qualifie de placement à domicile, même si cette désignation est imparfaite, se généralisent aujourd'hui et sont qualifiées d'innovations dans certains départements et cela plus de 30 ans après leur invention. Ce fonctionnement n'est pas satisfaisant et doit nous inciter à un double travail de formalisation, peut-être même de modélisation de nos pratiques innovantes et ensuite de transmission et de communication de ces dernières. L'Association nationale des Maisons d'Enfants (l'ANMECS) s'est créée notamment pour relever ces défis.

De cette réflexion sur l'innovation, retenons qu'innover n'est pas une option facultative, c'est un impératif catégorique si nous ne voulons pas nous inscrire dans une répétition mortifère.

Cela signifie qu'il va falloir faire preuve d'imagination et s'engager dans des chemins inédits, cette démarche concernant toutes les formes d'accompagnement mises en œuvre dans nos établissements et services, accueil en internat compris, l'accompagnement résidentiel demeurant nécessaire et pertinent, mais demandant à être refondé, si l'on ne veut pas créer des espaces d'ensauvagement, vu les mutations majeures qui affectent les sujets que nous accueillons. Je vous renvoie ici à l'intervention de Roland Janvier.

Faire preuve d'imagination, faire de l'inédit, cela convoque la notion de prise de risque.

Mais avant d'explorer en quoi nous serions convoqués à une prise de risque inédite, vu le contexte global de métamorphoses plurielles qui est le nôtre, il me semble important de rappeler que la prise de risque est consubstantielle à l'acte d'éduquer : le petit d'homme ne peut pas grandir, s'élever sans que ceux qui l'accompagnent fassent vivre la tension autonomie-sécurité, prennent le risque de maintenir vivante cette tension sans laquelle on ne permettrait pas de s'inscrire dans l'aventure de la vie.

Pas d'éducation sans risques, cela est vrai, pourtant la teneur des interventions d'aujourd'hui m'amène à penser que le défi éducatif, auquel nous sommes confrontés, excède largement la prise de risque ordinaire, normale, structurelle, constitutive de l'acte éducatif, du fait du contexte dans lequel cet acte va devoir se déployer.

Jean-Pierre Gaillard et Roland Janvier nous ont aidés à mieux caractériser le monde naissant, celui des mutants ordinaires et à prendre la mesure de l'ampleur des transformations à l'œuvre.

Je ne reviendrai pas sur ces développements qui ont été suffisamment explicites et je me limiterai à relever deux dimensions de notre contexte, celui des temps présents, dont il est dit dans le titre de la journée qu'ils nous mettent à l'épreuve.

Ces temps présents, dans le cadre desquels nous allons devoir construire de nouvelles positions et penser de nouvelles organisations, nous mettent à l'épreuve parce qu'ils sont éminemment paradoxaux.

Le texte introductif au colloque précise combien l'idée que notre société se fait de la protection de l'enfance est axée sur la nécessité de proposer un cadre structurant, sécuritaire et sans risque aux enfants et adolescents confiés... Force est de constater, nous dit encore ce texte, que pour une part grandissante d'adolescents, cette conception classique de l'action éducative est inopérante.

Il faudrait changer et en même temps s'inscrire dans « la mêmeté », c'est-à-dire dans la répétition des pratiques et des modes d'accompagnement et d'accueil.

Jean-Pierre Gaillard et Roland Janvier ont fait la démonstration que cette posture constituait une impasse.

Pour rajouter à la complexité, il nous faut constater qu'une autre dimension caractérise aujourd'hui les temps présents, c'est l'emprise de la norme : on constate à la fois une multiplication de règles toujours plus nombreuses et prégnantes, mais aussi l'affirmation de nouveaux risques, ceux liés par exemple à la radicalisation de certains de nos contemporains, qui vont certainement engendrer de nouvelles règles.

Face à cette situation, comme le constate Ludovic Jamet, se sont mis en place des systèmes d'assurance de plus en plus sophistiqués. Le corollaire de cette extension des systèmes d'assurance est la recherche d'une responsabilité de la faute, permettant de déclencher des indemnisations lorsqu'un sinistre ou un événement négatif s'est produit. Face à cette volonté de réduire les risques et l'incertitude, dans un contexte d'affirmation du principe de précaution,

dans un environnement où le risque est devenu inacceptable et les responsabilités diluées, on constate une crispation de la relation éducative et une fragilisation très forte de la clinique de l'activité ».

L'époque nous fait injonction d'innover et dans le même temps tend à nous ligoter dans un filet de normes toujours plus nombreuses.

Changer sans changer d'une part, changer en étant bordé de partout d'autre part, il va donc falloir prendre le risque d'éduquer dans un contexte éminemment paradoxal.

On savait déjà qu'éduquer était impossible et cette impossibilité structurelle semble redoublée par le contexte.

Mais avons-nous le choix ? Je ne le crois pas et je suis même convaincu que la position, à laquelle nous sommes convoqués, qui peut paraître intenable est, en fait, salutaire ; salutaire puisqu'elle nous contraints à faire retour sur notre cœur de métier qui est, je le rappelle, de permettre à une personne vulnérable de faire sujet, de construire son rapport à elle-même, au monde, aux autres, de s'inscrire dans cette aventure majeure qu'est la réalisation de soi, tout en garantissant à chaque instant sa sécurité.

Position intenable ou plutôt nécessité de mettre en tension des dimensions de notre accompagnement apparemment contradictoires et cela dans un contexte mutant, incertain et également paradoxal, n'est-ce pas ce qui fait la grandeur de l'entreprise éducative. C'est bien au cœur d'une tension renouvelée et pour une part inédite, vu le contexte, tension entre autonomie et sécurité que nous sommes invités à penser notre action.

L'intervention sans risques n'est donc pas concevable parce que comme l'affirme Catherine Taglione qui a dirigé un numéro des Cahiers de L'Actif consacré à la place du risque en action sociale et médico-sociale : « le risque est tout à la fois inévitable dans l'intervention et nécessaire à l'intervention »²³. Elle affirme même qu'intégrer une part de risque dans nos interventions, cela participe de leur qualité.

Elle explicite bien cet enjeu dans les termes suivants : il s'agit de respecter et favoriser l'autonomie des personnes accompagnées en s'inscrivant « dans une dynamique d'accompagnement raisonné vers et dans le risque nécessaire dès lors qu'il est raisonnable »²⁴.

Cela signifie de passer du droit du risque au droit au risque, nous dit-elle, et donc de reconnaître le droit de prendre des risques, de s'exposer ou d'être exposé au risque, ce droit participant des droits et libertés dont est titulaire le bénéficiaire de nos interventions, depuis sa naissance jusqu'à sa mort, en tant que sujet de droit, « droit au risque tout aussi fondamental que le droit à la liberté de conscience, d'expression des opinions, d'aller et venir »²⁵.

La question n'est donc pas de savoir si nous devons prendre des risques mais plutôt celle de l'évaluation du risque.

La juste appréciation du risque pour la personne accompagnée est certainement la contrainte la plus difficile à mettre en œuvre : assurer le respect du droit à la sécurité de chaque destinataire de l'intervention en prévenant et en traitant les situations de dangers auxquels il s'exposerait ou serait exposé et en même temps « ne pas entraver l'autonomie mais la favoriser, la soutenir, l'entretenir là où elle s'exprime déjà ou encore, la développer là où elle est possible, l'accompagner en toutes circonstances et ne jamais laisser le destinataire de l'intervention s'exposer à un risque ou l'exposer à un risque si ce risque représente un danger pour lui »²⁶.

Le mot complexité aujourd'hui galvaudé est ici pleinement légitime ; faire vivre cette tension entre sécurité et autonomie appelle un difficile travail de discernement. Ce travail de discernement est une œuvre collective ; comme le note Catherine Delorme, directrice d'un dispositif social : « Parce que le risque est à la fois singulier, polymorphe, et plurifactoriel, il requiert une évaluation plurielle, inter et transdisciplinaire »²⁷.

Et là nous retrouvons la nécessité d'un travail à plusieurs, d'une co-construction et d'une co-évaluation.

Ludovic Jamet considère que le risque doit être évalué afin d'être mesuré et contrôlé. Cela implique, nous dit-il, une organisation du travail qui permette la mise en place d'instances de réflexion sur des situations individuelles pour une élaboration collective des réponses proposées, l'identification du rôle et de la responsabilité de chacun, l'évaluation de l'action dans le temps.

²³ « Du droit du risque au droit au risque : la possibilité du risque nécessaire », *Les Cahiers de l'Actif*, n° 476-477, Janvier/février 2016.

²⁴ C. Taglione, *Art. cit.*

²⁵ C. Taglione, *Art. cit.*

²⁶ C. Taglione, *Art. cit.*

²⁷ « Prendre des risques pour mieux les prévenir : une contradiction apparente soluble dans la pratique », *Les Cahiers de l'Actif*, n° 476-477, Janvier/février 2016.

Pour que cette évaluation soit pertinente, il s'agira d'articuler les différents outils et documents institutionnels, projet pour l'enfant, contrat de séjour ou DIPC, projet personnalisé ; les exemples donnés par Ludovic Jamet attestent qu'il y a toute une réflexion à mener sur le rôle et la place de chacun dans l'organisation de la protection de l'enfance afin d'harmoniser les pratiques et les outils au service de l'intérêt des enfants. Décloisonner et penser en pluridisciplinarité sont indispensables lorsqu'on envisage innovation et la prise de risque dans une intervention éducative, dit-il, afin de garantir que toute situation aura une réponse accompagnée.

Réponse accompagnée à l'intérieur de laquelle il s'agit d'apprécier le risque pour une personne singulière.

« L'approche de la dimension juridique du risque invite les acteurs du secteur à dépasser leurs éventuelles craintes des conséquences de la prise de risque pour privilégier une approche du risque ancrée dans une éthique de responsabilité garante du respect de l'autonomie et de la sécurité de ses destinataires »²⁸, nous dit encore Catherine Taglione.

Les trois témoignages donnés par les professionnels attestent de la mise en œuvre de cette éthique de responsabilité dans le quotidien de établissements et services à travers l'interrogation des modes opératoires qui y sont développés, du cadre habituel de l'accompagnement et des fonctionnements institutionnels acquis.

En fait, c'est à un beau défi que nous sommes invités, celui du risque raisonné, « celui de la caractérisation du juste risque ; ce risque qui se situe pour Catherine Taglione, entre l'abstention fautive qui expose ou laisse s'exposer le destinataire de l'intervention à un risque inadapté et l'intervention abusive qui prive le destinataire de l'intervention de la possibilité de prendre un risque adapté²⁹ ».

Pour conclure, constatons que prise de risque résonne avec courage, ce courage dont la philosophe Cynthia Fleury constate qu'il tend à manquer dans la société présente. Elle nous invite à faire preuve de courage parce que le courage nous protège de l'érosion du sujet en même temps qu'il est protecteur des sociétés et des systèmes collectifs.

Avoir le courage de prendre des risques au service des personnes accompagnées :

c'est garantir le lien avec le sens ; on ne construit pas une action en faisant le deuil du sens et c'est honorer le sens que de tenter de toujours mieux répondre aux besoins et attentes de la personne vulnérable, en s'engageant sur des chemins inédits mais sécurisés ;

c'est garantir le lien avec les autres ; car si je prends un risque c'est pour préserver un lien avec autrui et c'est la dignité du travail social de toujours vouloir prendre soin de l'autre en croissance, dans un environnement qui se fait de plus en plus dur ;

c'est garantir le lien avec l'avenir car en ne satisfaisant pas du désordre du monde, en choisissant de réparer les vivants, on prend soin de la dimension d'espérance.

²⁸ C. Taglione, *Art. cit.*

²⁹ C. Taglione, *Art. cit.*

Conclusion du colloque, par le président de Synergie Enfance 34

En guise de conclusion de ce colloque riche d'enseignements, je voudrai adresser mes plus vifs remerciements à tous ceux qui ont contribué à son succès.

Mes remerciements vont, d'abord, aux conférenciers, Messieurs Jean Paul Gaillard, Roland Janvier et Ludovic Jamet qui, par la pertinence de leurs propos, ont porté ce colloque à un niveau d'excellence. Les échanges avec la salle qui ont suivi leurs interventions attestent de l'intérêt pris par l'ensemble des participants.

J'adresse un merci tout particulier aux professionnels de nos établissements, confrontés au quotidien par les risques de l'innovation, qui sont venus témoigner de leurs expériences. Je sais que l'exercice n'était pas facile. Qu'ils en soient chaleureusement remerciés.

Un grand merci à M. Francis Batifoulier à qui était dévolu le difficile mais indispensable rôle de « fil rouge » donnant ainsi à nos débats animation et cohérence.

J'ai été particulièrement sensible à la présence des autorités départementales tant au niveau politique – Madame Véronique Calueba-Rizzolo, conseillère départementale, déléguée à l'enfance et la famille qui a ouvert nos travaux - qu'au niveau technique – Madame Devocelle, directrice enfance famille. Qu'il me soit permis de leur réitérer mes plus sincères remerciements.

L'accueil des participants en centre ville a été possible grâce à la mairie de Montpellier qui a mis à la disposition de Synergie Enfance 34 cette salle. Mes remerciements s'adressent aux autorités municipales ainsi qu'au personnel du centre Rabelais.

Je ne voudrais pas passer sous silence le rôle des 9 associations qui composent Synergie Enfance 34 dans la préparation de ce colloque. Chacune, par son président, ses administrateurs, son personnel et bien sur par son directeur, a eu à cœur d'œuvrer à son succès, avec une mention toute particulière pour le comité de pilotage qui a su franchir tous les obstacles inhérents à l'organisation de ce type de manifestation...

Ce colloque a pu aussi, en partie, être réalisé grâce à l'appui et au soutien d'un certain nombre de partenaires que je voudrais remercier ici.

D'abord, les institutionnels qui œuvrent dans le secteur de la protection de l'enfance : la Cnape, l'Uriopss, l'Anmecs.

Ensuite, les sponsors qui ont aidé matériellement Synergie Enfance 34, en particulier la Maif.

Enfin les médias, Radio Pays d'Hérault et RCF Radio Maguelone. Cette dernière ayant mis, le 15 novembre, ses studios à la disposition de Synergie Enfance 34 dans le cadre de son émission « à propos » pour une présentation du thème de ce colloque.

Pour terminer, je remercie l'ensemble des participants et je vous donne rendez-vous, du moins je l'espère, en 2018 pour le troisième colloque de Synergie Enfance 34 !

Bibliographie

Références bibliographiques proposées par Jean Paul Gaillard

Ouvrage :

Gaillard JP 2014 (réédit. Augmentée) Enfants et adolescents en mutation : mode d'emploi pour les éducateurs, parents, enseignants et thérapeutes. ESF édition.

Articles :

Gaillard J-P. 1993: Le temps pour comprendre: biologie du lien pédagogique, in revue psychologie et éducation n° 13. Juin-juillet.

Gaillard J-P. 1995: Le syllogisme, base immédiate de toute activité intellectuelle?, in revue Cahiers Pédagogiques n° 344-345. Paris.

Gaillard J-P. 2007. Sur le façonnement psychosociétal en cours : enjeux psychothérapeutiques et éducatifs, in revue Thérapie familiale, vol. XXVIII n° 4 - 2007.

Gaillard J-P 2008 : S'il te plaît, dessine-moi un mutant ! in Journal du Droit des Jeunes n° 280.

Gaillard J-P. 2009. Le couple contemporain, entre institution et connexion, in revue Cahiers Critiques de Thérapie Familiale et de pratiques de réseaux, De Boeck, Bruxelles.

Gaillard JP 2011. La peur de l'autre dans le présent contexte de mutation sociétale, in Revue économique et sociale, Lausanne vol. 69, juin 2011.

Gaillard JP., Coenen R., Frieh-Bungert F., Hardy G. 2011 : Vers une neuro-éco-systémique : manifeste pour l'urgence d'un changement, in revue Thérapie familiale. Genève, vol. 32 n° 2 - 2011.

Gaillard JP 2011 : La peur de l'autre dans le présent contexte de mutation sociétale. In Revue Economique et Sociale vol. 69, Lausanne.

Gaillard jp 2014 : Famille d'un enfant handicapé et professionnels : Travailler vraiment ensemble. In Les Cahiers de l'ACTIF – mai-août 2014

Gaillard JP 2015 : Dix ans après : qu'en est-il du concept de mutation psychosociétale ? A quoi nos enfants mutants appartiennent-ils ? In revue en ligne EFTA.

Références bibliographiques proposées par Roland Janvier

Zygmunt Bauman, *La vie liquide*, Le Rouergue Chambon, 2006.

Alain Ehrenberg, *La fatigue d'être soi, dépression et société*, Odile Jacob, 2000.

Michel Chauvière, *Enfance inadaptée, l'héritage de Vichy*, L'Harmattan, 2009 (1^{ère} édition, Editions ouvrières, 1980).

Henri Gaillac, *Les maisons de correction*, Paris, Ed. Cujas, 1992.

Saül Karsz, *Pourquoi le travail social ?*, Dunod, 2004.

Erving Goffman, *Asiles ; Etudes sur la condition sociale des malades mentaux et autres reclus*, Editions de Minuit , 1968.

Paul Fustier, *Les corridors du quotidien*, Dunod, 2014.

R. Janvier, « Les seuils des organisations, scènes aléatoire du bricolage d'un commun possible », in *Le Sujet dans la Cité*, n°7, *Accueillir, être accueilli*, 2017 à paraître.

R. Janvier, « La Maison d'Enfants à Caractère Social : un lieu du "faire ensemble" », in *Travailler avec l'impossible : les MECS au cœur des évolutions de la protection de l'enfance*, sous la direction de Martial Chenut, Editions ERES, à paraître.